



PLAN BIO 2030

LES CHIFFRES DU BIO 2022 EN WALLONIE

Date de parution **2 juin 2023**



Date de parution **2 juin 2023**

Les contributeurs : collaboration entre l'**Apaq-W**
et **Biowallonie Beudelot Ariane**, Biowallonie
(Production - Chiffres wallons) **Capozziello Julien**, Apaq-W
(Consommation – Chiffres wallons, Europe et Monde) **Craeye**
Bruno, Biowallonie (Production – Europe et Monde)

Toute reproduction partielle ou complète ne peut se faire
que si elle reste fidèle au contenu originel du document.



Introduction

En quelques pages, ce rapport intitulé « Les chiffres du bio 2022 en Wallonie » né d'une collaboration entre l'Apaq-W et Biowallonie, est un livrable du Plan bio 2030. Il dresse la situation du bio en Wallonie en 2022, en présentant une synthèse des chiffres clés.

Pour rappel, le Plan bio 2030, plan de développement de la production biologique en Wallonie lancé en 2021, spécifie les objectifs (stratégiques et opérationnels) à l'horizon 2030 afin de notamment d'encadrer et encourager/développer ce mode de production en Wallonie. Il est composé de 9 leviers et 32 actions et a démarré en 2021. Les objectifs à atteindre d'ici 2030 sont

- 4.720 exploitations bio
- 1.490 entreprises transformatrices de bio
- 14,9% de part de marché des produits alimentaires biologiques
- (totale)

Au sein de ce rapport, les données liées à la production biologique wallonne ont été compliées par Biowallonie (Structure d'encadrement du secteur bio en Wallonie) alors que celles liées à la consommation de denrées alimentaires biologique ont été exploitées par l'Observatoire de la consommation de l'Apaq-W (Unité d'Administration Publique de type 2 en charge de la promotion agricole en Wallonie).

Dans une première partie, l'agriculture biologique wallonne est détaillée afin de qualifier et quantifier l'offre bio locale disponible en Wallonie. Dans la seconde partie, l'état de la consommation de denrées alimentaires bio en Wallonie est réalisé à partir des données de GfK (tous produits alimentaires bio indépendamment de l'origine du produit). Cette section détaille un ensemble de données liées à la consommation afin de mieux appréhender les motivations et comportements des consommateurs bio. Les sections « Europe » et « Monde » relatent, quant à elles, du développement de l'agriculture bio (avec des données relatives à la production et à la consommation) dans les autres pays et régions d'Europe et du monde, afin de mettre en perspective la situation de la Wallonie et Belgique.



TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1

Production biologique en Wallonie en 2022 6

CHAPITRE 2

Distribution et consommation
des produits alimentaires bio
en Wallonie en 2022..... 22

CHAPITRE 3

Exercice comparatif entre l'offre
et la demande bio wallonne..... 36

CHAPITRE 4

Production et consommation bio en Europe
et dans l'Union européenne en 2021 38

CHAPITRE 5

Production et consommation
bio dans le Monde en 2021 44

CHAPITRE 6

Références et contacts 48



CHAPITRE I

PRODUCTION BIOLOGIQUE EN WALLONIE EN 2022

I. Superficie et nombre de fermes bio¹

Au 31 décembre 2022, la Wallonie comptait **2.010 fermes sous contrôle bio²**, ce qui représente 16% des fermes wallonnes. Le cap des 2.000 fermes bio a donc été franchi en 2022!

Au cours de l'année 2022, **41 fermes bio supplémentaires³** ont franchi le cap du bio en Wallonie. Cela représente une augmentation de **+2,1%** du nombre de fermes bio entre 2021 et 2022. En dix ans, 920 nouvelles fermes bio se sont lancées dans l'agriculture biologique.

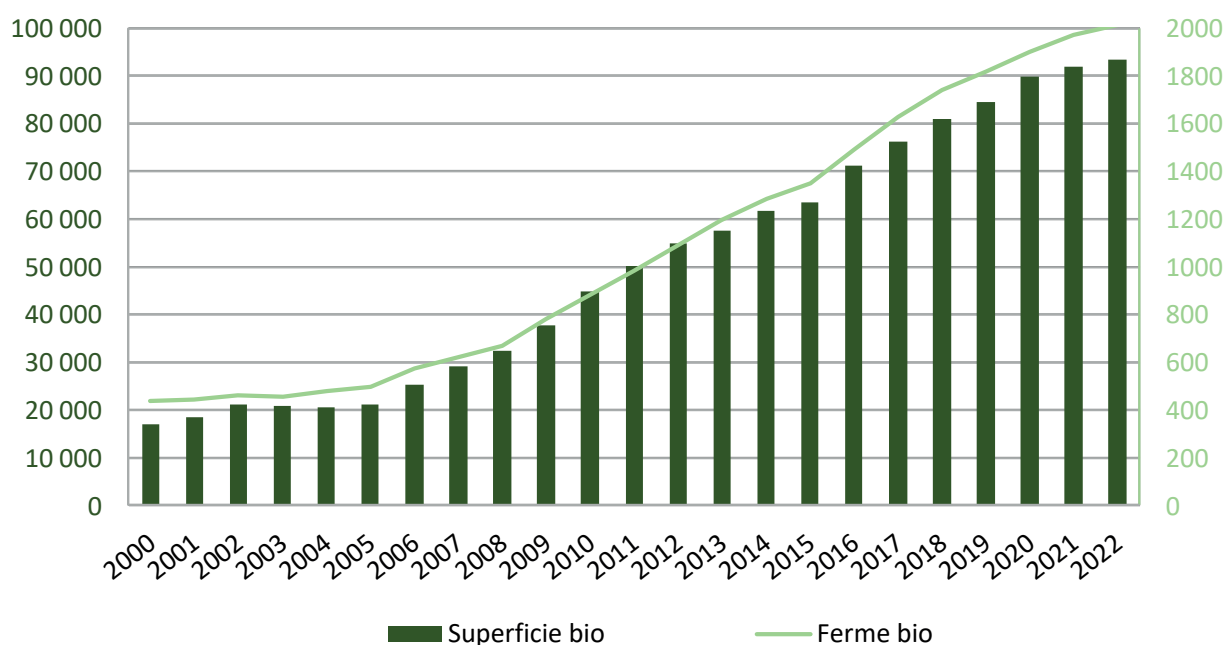
En 2022, **1.518 nouveaux hectares** ont été convertis à l'agriculture biologique ce qui représente une progression de **+1,7%** par rapport à 2021. La superficie sous contrôle bio atteint aujourd'hui **93.526 hectares**, ce qui correspond à **12,7%** de la surface agricole utile en Wallonie. **Un hectare agricole wallon sur 8 est donc bio**. Depuis fin 2010, les surfaces bio en Wallonie ont été multiplié par 2!

Parmi les superficies sous contrôle bio, **7%** sont dans leur période de conversion vers l'agriculture bio.

L'année 2022 a été compliquée pour le secteur bio à de nombreux égards, ce qui se traduit dans les chiffres. Les progressions autant en termes de fermes que de surfaces sont les plus faibles depuis 2003.

Ce rapport comptabilise toutes les terres bio situées ou animaux bio élevés en Wallonie, même quand le siège social est à Bruxelles, en Flandre ou à l'étranger. Ce n'était pas le cas dans le rapport 2021, ce qui surestime légèrement les évolutions entre 2021 et 2022.

Figure 1 : Évolution de la superficie (ha) et du nombre de fermes bio en Wallonie



Wallonie	2000	2001	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Superficie	16.872	18.384	25.367	29.222	32.330	37.695	44.878	50.125	54.745	57.427	61.651	63.437	71.289	76.072	81.087	84.422	89.950	92.008	93.526
Ferme	435	441	571	622	671	779	884	980	1.090	1.195	1.287	1.347	1.493	1.625	1.742	1.816	1.901	1.969	2.010

¹Source: SPW - Direction de la Qualité et du Bien-être animal, 2022

²Ces fermes sous contrôle bio (certifiées ou en conversion) sont 100% bio ou mixtes bio-conventionnel. Toutes ont un siège social et/ou un ou plusieurs sièges d'exploitation en Région wallonne.

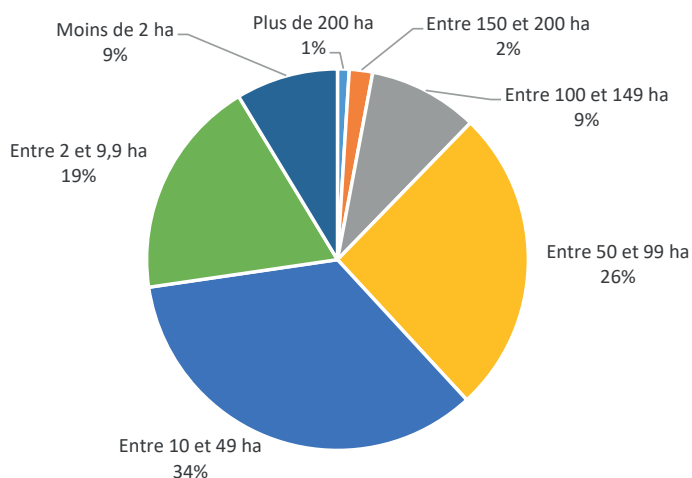
³La différence entre le nombre de nouvelles fermes sous contrôle bio et le nombre de fermes qui ont arrêté la labellisation bio en 2022 (arrêt total de la ferme ou retour en conventionnel).

2. Superficies bio des fermes bio

La surface agricole moyenne d'une **ferme biologique en Wallonie est de 46,5ha**, soit 12ha de moins que la moyenne wallonne (58,3ha⁴).

Parmi les fermes sous contrôle bio⁵, 552 agriculteurs cultivent sur moins de 10 ha en bio (27%), 698 entre 10 et 49 ha (34%), 523 entre 50 et 99 ha (26%), 188 entre 100 et 149ha (9%) et seulement 60 d'entre eux cultivent en bio sur plus de 150 ha en bio (3% des fermes bio).

Figure 2: Répartition des producteurs bio par superficie sous contrôle bio en 2022



3. Répartition des fermes et des surfaces bio par province⁶

Un tiers des fermes bio en province du Luxembourg

Un tiers des fermes bio wallonnes se situent dans la province du Luxembourg (30%). Ensuite, nous retrouvons par ordre d'importance la province de Liège (27%) et la province de Namur (22%). Les provinces du Hainaut et du Brabant wallon se partagent le cinquième restant avec respectivement 15% et 7% des fermes bio wallonnes.

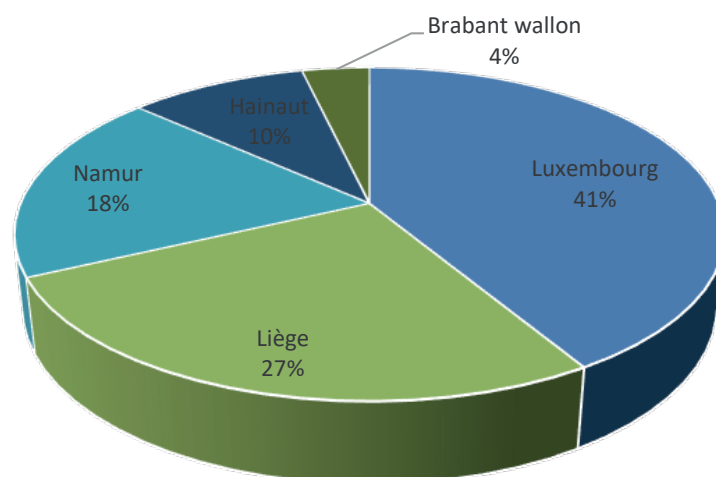
C'est la province de Liège qui a vu se développer le plus grand nombre de fermes bio entre 2021 et 2022 avec 17 nouvelles fermes bio sur son territoire suivi de la province du Hainaut (12 fermes bio supplémentaires).

PROVINCE	NOMBRE DE FERMES BIO	PROGRESSION ENTRE 2021-2022
Luxembourg	598	+5
Liège	540	+17
Namur	433	+7
Hainaut	295	+12
Brabant wallon	144	=
Total Wallonie	2.010	+41 fermes

7 hectares bio sur 10 se trouvent dans les provinces du Luxembourg et de Liège

Avec ses 38.679 ha, la province du Luxembourg domine toujours largement le paysage bio wallon avec 41% des hectares bio wallons. En revanche, c'est la province où la superficie bio a progressé le moins en 2022 (+0,2%).

Figure 3: Répartition des surfaces sous contrôle bio par province en 2022 (hectares bio et en conversion)



⁴Calculé sur base de la superficie totale divisée par le nombre de fermes

⁵Ici tous les producteurs bio sont comptabilisés, même quand ils n'ont pas de siège d'exploitation en Wallonie.

⁶La répartition par province se base sur le siège social de la ferme (sauf quand le siège social est hors Wallonie).

Une plus grande proportion de terres en conversion dans le Brabant wallon et le Hainaut

Le Brabant wallon avec ses 3.434 ha bio est la province avec la plus petite surface bio, c'est aussi la plus petite province en termes de superficie. Cependant, elle compte proportionnellement le plus de terres en conversion sur son territoire, où 13% des terres sous contrôle bio sont en conversion actuellement. De plus, le Brabant wallon a, proportionnellement, le plus progressé au niveau de sa superficie bio en 2022 (+6,8%).

La surface bio moyenne par ferme est près de 3 fois plus élevée en province du Luxembourg que dans le Brabant wallon

Les fermes bio luxembourgeoises disposent de 67,1 ha bio en moyenne et celles de la province de Liège 45,6 ha. Cela s'explique par la proportion importante de prairies et par la moins forte pression foncière de ces régions

PROVINCE	SURFACES CERTIFIÉES BIO	SURFACES EN CONVERSION BIO	TOTALE SURFACE (BIO ET EN CONVERSION)	% DES TERRES EN CONVERSION/ TOTAL BIO	PROGRESSION DES SURFACES BIO 2021-2022	SURFACE BIO MOYENNE DES FERMES
Luxembourg	36.699	1.980	38.679	5%	+0,2%	64,7
Liège	23.138	1.781	24.919	8%	+1,0%	46,1
Namur	15.996	1.437	17.433	9%	+4,0%	40,3
Hainaut	8.135	926	9.061	11%	+3,4%	30,7
Brabant wallon	3.035	399	3.434	13%	+6,8%	23,8
Total Wallonie	87.002 ha	6.524 ha	93.526 ha	7%	+1,6%	46,5 ha

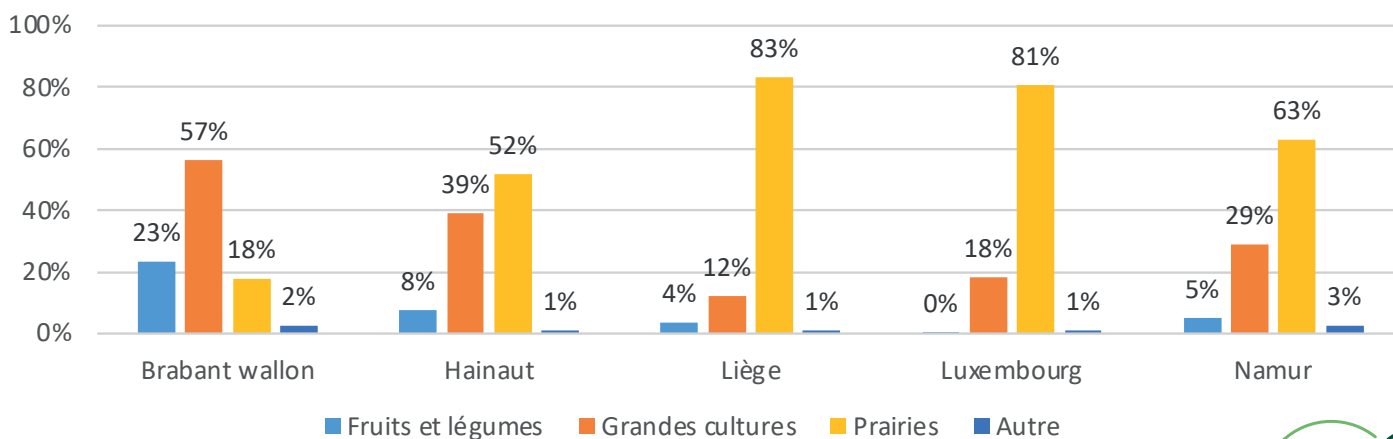
Une répartition des surfaces cultivées très différente d'une province à l'autre

Plus de 83% des terres bio en province de Liège sont des prairies, 81% pour la province du Luxembourg contre seulement 18% dans le Brabant wallon, 52% dans le Hainaut et 63% dans le Namurois. Les grandes cultures représentent 57% des surfaces bio du Brabant wallon contre environ un tiers dans le Hainaut (39%) et Namur (29%) et moins d'un quart pour les provinces du Luxembourg (18%) et de Liège (12%).

Les fruits et légumes représentent un quart des terres bio du Brabant wallon alors qu'elle ne représente que 8% dans le Hainaut et 5% ou moins dans les 3 autres provinces. Dans le Brabant wallon, la proportion de bonnes terres arables et la proximité avec davantage de consommateurs bio (dont Bruxelles) expliquent en partie la forte proportion de légumes et de fruits bio sur son territoire.

Figure 4 : répartition des surfaces cultivées par province en 2022

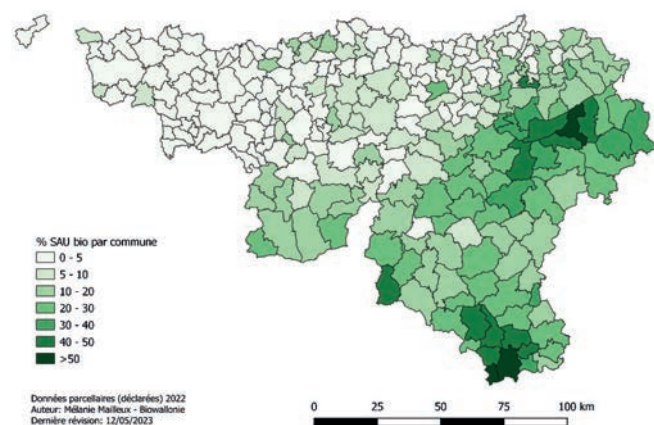
(autre : semences et plants, parcours extérieurs, jachères, cultures non alimentaires)



4. Répartition des surfaces bio par commune

Au niveau de l'agriculture biologique, une commune n'est pas l'autre. Trois communes wallonnes ont davantage de surfaces bio que conventionnelles. En effet, Virton, Rouvroy et Stavelot ont plus de 50% de la SAU communale en bio. Parmi les 259 communes restantes, 7% des communes wallonnes ont un pourcentage de SAU bio entre 30 et 50%, 30% entre 10 et 29%, 18% entre 5 et 9,9% et 44% des communes ont un pourcentage de SAU bio inférieur à 5%.

Figure 5: Proportion de la surface bio/SAU total par commune (2022, OPW⁷)



5. Surfaces cultivées en bio en Wallonie

Les surfaces présentées dans ce chapitre comptabilisent toutes les superficies sous contrôle bio donc autant les surfaces certifiées bio (87.002 ha) que celles en conversion (6.524 ha).

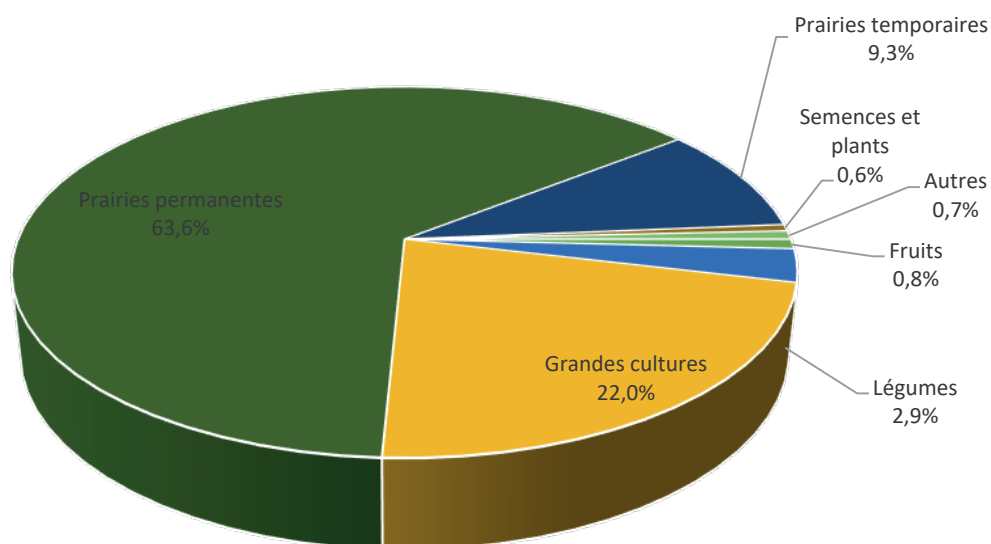
5.1 RÉPARTITION DES SURFACES CULTIVÉES EN BIO

Si les prairies permanentes et temporaires composent trois-quarts du paysage agricole bio wallon (73%), elles occupent proportionnellement de moins en moins de place en comparaison aux grandes cultures (22%) qui sont nécessaires à la fois pour alimenter le bétail bio wallon mais aussi répondre à la demande grandissante du marché alimentaire bio. En 2011, les prairies représentaient 86% des surfaces bio wallonnes et les grandes cultures 12%. Ce pourcentage important de prairies en Wallonie s'explique par le grand nombre d'élevages bovins certifiés bio mais aussi par la spécificité de l'agriculture bio qui demande une surface importante de prairie par animal pour assurer une autonomie fourragère maximale des fermes.

La **catégorie Autres (dont cultures non alimentaires)** comprend la culture du houblon, le sapin de Noël, le lin textile, le chanvre textile, le miscanthus et la culture de plantes ornementales.

La **catégorie «Jachères, engrais verts et parcours extérieurs»** comprend les surfaces non commercialisables. En 2022, 83% de celles-ci sont utilisés en tant que parcours extérieurs (pour les porcs et volailles) et 17% sont mises en jachère (soit 97 ha).

Figure 6: Répartition des surfaces cultivées en bio en Wallonie en 2022 (autres : parcours extérieurs, jachères, cultures non alimentaires)



SUPERFICIE SOUS CONTRÔLE BIO (EN HA)		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	ÉVOL. 2021-2022 (%)
FRUITS		128	128	137	210	276	321	376	452	550	664	788	+19%
LÉGUMES		438	490	620	742	1.021	1.195	1.813	2.156	2.295	2.659	2.698	+1%
GRANDES CULTURES		6.694	7.722	9.455	11.488	13.404	14.478	15.903	17.257	19.469	20.670	20.610	0%
PRAIRIES	PERMANENTES	46.293	47.947	50.761	50.378	55.727	51.536	54.437	55.899	58.859	59.358	59.527	0%
	TEMPORAIRES						8.127	8.008	8.047	7.888	7.688	8.670	+13%
JACHÈRES, ENGRAIS VERTS ET PARCOURS EXTÉRIEURS		1.141	1.003	406	282	429	175	221	267	460	500	594	+19%
AUTRES (DONT CULTURES NON ALIMENTAIRES)		46	116	258	279	377	172	72	114	97	92	102	+11%
SEMENCES ET PLANTS		4	20	13	58	56	69	258	231	333	377	536	+42%
Total		54.745	57.427	61.651	63.437	71.289	76.072	81.087	84.422	89.950	92.008	93.526	+2%

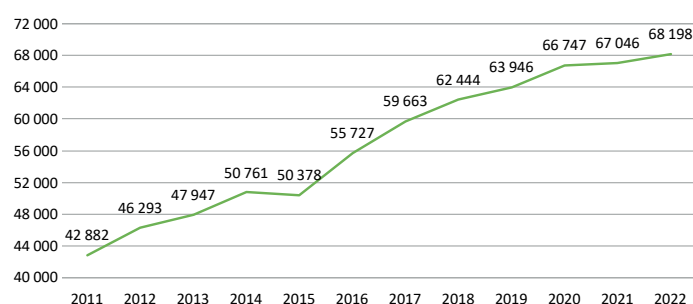
5.2 PRAIRIES PERMANENTES ET TEMPORAIRES

La progression des surfaces de prairies est faible (+1,7%) en 2022 mais est plus importante que l'évolution négative du nombre d'herbivores bio (bovins, ovins et caprins) en Wallonie (-0,6%) sur la même année. Pour donner suite aux manques de fourrage dû aux nombreuses années sèches depuis 2017, de nombreux éleveurs bio ont voulu sécuriser leur approvisionnement en fourrage en augmentant leur surface de prairies temporaires.

La majorité des prairies bio ou en conversion sont des prairies permanentes (87%) et 13% sont temporaires. Les surfaces de prairies permanentes⁸ sont restées stables en 2022 tandis que les prairies temporaires ont progressé de 983 ha (+13%).

Trois-quarts des prairies bio sont situés dans les provinces du Luxembourg (46%) et de Liège (30%).

Figure 7 : Evolution des superficies de prairies permanentes et temporaires bio en Wallonie (ha)



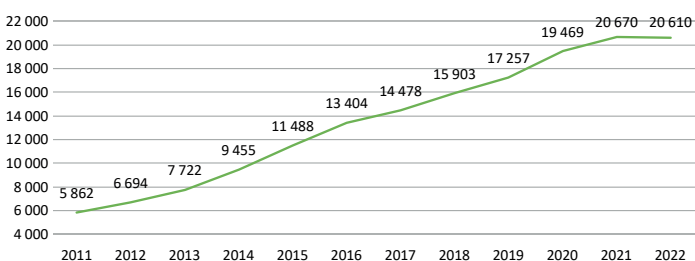
5.3 GRANDES CULTURES

Les grandes cultures bio n'ont pas progressé en 2022, c'est la première fois depuis 2011. Entre 2013 et 2021, plus de 1.000 nouveaux hectares de grandes cultures étaient convertis au bio chaque année.

Cette stabilité s'explique par une demande en bio stable ou en baisse par rapport à 2021. Parmi les 20.610 hectares de grandes cultures contrôlés en bio, 4% sont en première année de conversion et 5% en deuxième année de conversion soit 1.975 ha au total.

34% des grandes cultures sont situées en province du Luxembourg suivi de Namur (25%), le Hainaut (17%), Liège (14%), et le Brabant wallon (9%).

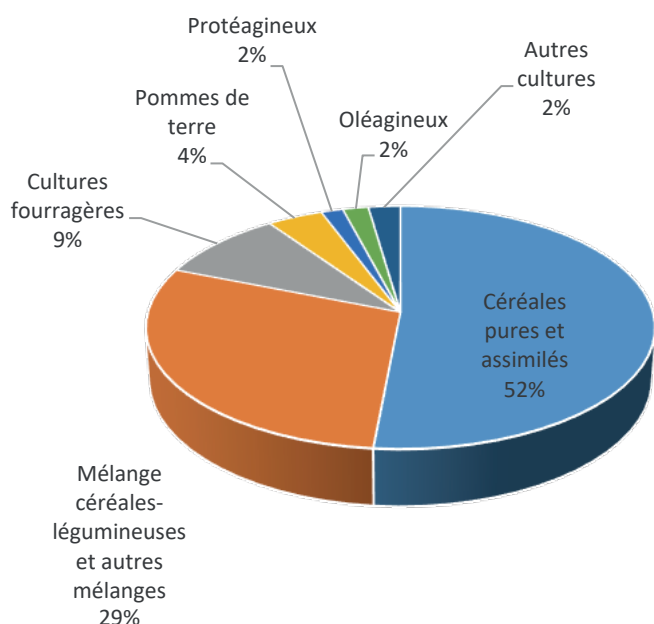
Figure 8 : Evolution des superficies de grandes cultures bio en Wallonie (ha)



En 2022, 55% des grandes cultures bio sont des céréales et assimilés (+849 hectares en 2022), 29% des cultures en mélange (-918 ha) et 9% des cultures fourragères (-365 nouveaux ha). Les 10% restants sont des cultures de pommes de terre, oléagineux, protéagineux et autres cultures industrielles.

⁸À l'opposé des prairies permanentes qui restent en place de très nombreuses années sans être détruites (puits à carbone importants), les prairies temporaires ne sont implantées que pour quelques années car elles font partie intégrante de la rotation des cultures.

Figure 9 : Répartition des grandes cultures bio par catégorie en Wallonie en 2022



GRANDES CULTURES (HA)	2020	2021	2022	EVOL. 2021-2022
CÉRÉALES PURES ET ASSIMILÉS	9.430	9.767	10.616	+9%
MÉLANGE CÉRÉALES-LÉGUMINEUSES ET AUTRES MÉLANGES	6.320	6.999	6.081	-13%
CULTURES FOURRAGÈRES	2.112	2.282	1.917	-16%
POMMES DE TERRE	696	893	822	-8%
PROTÉAGINEUX	323	293	324	+11%
OLÉAGINEUX	193	249	377	+51%
AUTRES CULTURES	395	186	473	+154%
Total	19.469	20.670	20.610	0%

5.3.1 Les céréales et cultures assimilées (pseudo-céréales)

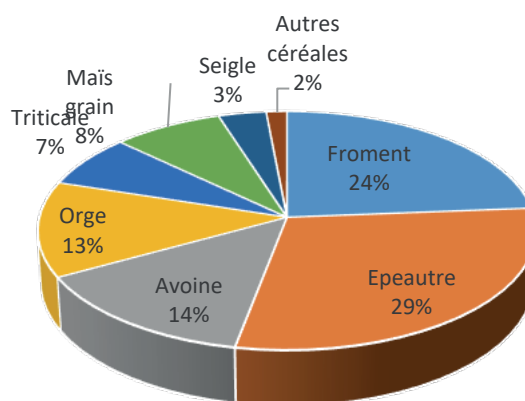
La culture de céréales bio a progressé de **+9%** entre 2021 et 2022 en Wallonie. Les **céréales bio en cultures pures** les plus courantes en Wallonie sont l'épeautre, le froment, l'avoine, l'orge et le maïs grain (par ordre d'importance). Ces 5 céréales représentent 87% des céréales cultivées en bio en 2022. Les cultivateurs bio ont également emblavé du triticale et du seigle, utilisés principalement en alimentation animale. En moindre mesure, les producteurs ont également emblavé du sarrasin (78 ha), du sorgho (50 ha) et du quinoa (30 ha), dans les champs bio wallons.

Toutes les céréales ont vu leur surface augmenter sauf le triticale (-24%) et le quinoa (-61%) à cause de leur mauvaise rentabilité. La guerre en Ukraine a influencé les emblavements, particulièrement de maïs grain.

Au niveau de l'évolution par rapport à 2021, c'est l'épeautre qui a le plus progressé proportionnellement : sa surface a progressé de 533 ha. Par rapport à 2020, la Wallonie a cultivé plus de 1.000 ha supplémentaires d'épeautre. C'est principalement à cause de la non-possibilité de cultiver du froment bio et non bio dans une ferme mixte et de la diminution des surfaces de triticale dans les fermes mixtes dû à sa mauvaise rentabilité. Vu l'augmentation importante des surfaces, cette culture est en surplus actuellement et de nombreux agriculteurs rencontrent des difficultés à vendre leur stock.

Les céréales bio sont bien réparties sur l'ensemble du territoire : 35,5% dans la province du Luxembourg, 24% à Namur, 15,5% dans le Hainaut, 15% à Liège et 10% dans le Brabant wallon.

Figure 10 : Répartition des céréales bio en cultures pures en Wallonie en 2022



⁵Calculs sur base des surfaces bio (source SPW) et des surfaces totales wallonnes (source statbel)

CÉRÉALES (ha)	2020	2021	2022	ÉVOL. 2021- 2022
ÉPEAUTRE/ PETIT ÉPEAUTRE	1.959	2.571	3.104	+21%
FROMENT	2.263	2.437	2.522	+3%
AVOINE	1.405	1.351	1.484	+10%
ORGE	1.334	1.216	1.372	+13%
MAÏS GRAIN	835	728	847	+16%
TRITICALE	1.199	998	761	-24%
SEIGLE	237	255	367	+44%
AUTRE (QUINOA, SARRASIN, SORGHO, MILLET, BLÉ DUR)	197	212	159	-25%
Total	9.430	9.767	10.616	+9%

Par rapport aux surfaces totales des céréales wallonnes emblavées, le seigle, l'avoine et le triticales sont cultivées en bio sur plus d'un tiers des surfaces wallonnes pour ces cultures alors que le froment bio ne représente que 2% du froment cultivé en Wallonie.

CÉRÉALES ET ASSIMILÉS (ha)	SURFACES BIO/SURFACES TOTALES WALLONNES EN 2022 ⁹
FROMENT	2%
EPEAUTRE	23%
AVOINE	49%
ORGE	5%
TRITICALE	28%
MAÏS GRAIN	8%
SEIGLE	88%
AUTRES CÉRÉALES	25%
Total	6%

5.3.2 Les cultures en association

Les cultures en mélange, principalement des cultures céréales-légumineuses, représentent 6.081 ha et ont diminué de -13% en 2022 (-918 ha). Ces mélanges sont, en majorité, non triés à la moisson et donnés tels quels au bétail. Cependant, certains mélanges sont destinés à l'alimentation humaine, comme le froment panifiable-pois, l'avoine-lentille et l'épeautre-lentille. Dans ce cas, ils sont triés à la récolte.

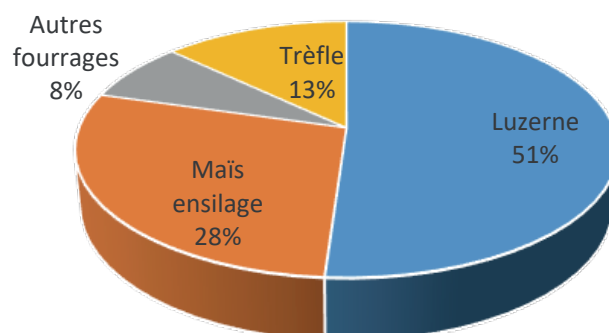
5.3.3 Les cultures fourragères

Les cultures fourragères (hors mélange céréales-légumineuses) représentent 1.917 ha en 2022 et ont diminué de -16% (-365 ha).

Dans cette catégorie, on retrouve la luzerne, le maïs ensilage, le trèfle, les betteraves fourragères, les carottes fourragères et d'autres fourrages. Seule la culture du trèfle a progressé en Wallonie en 2022.

Une partie de la luzerne a été cultivé en Wallonie en tant que couvert vivant sous une céréale et se retrouve donc dans les cultures en association.

Figure 11 : Répartition des cultures fourragères bio en Wallonie en 2022



CULTURES FOURRAGÈRES (ha)	2020	2021	2022	ÉVOL. 2021- 2022
LUZERNE	898	1.063	984	-7%
MAÏS ENSILAGE	571	602	541	-10%
AUTRES FOURRAGES	502	393	144	-63%
TRÈFLE	141	224	248	+11%
Total	2.112	2.282	1.917	-16%

⁹Calculs sur base des surfaces bio (source:SPW) et des surfaces totales wallonnes (source:statbel)

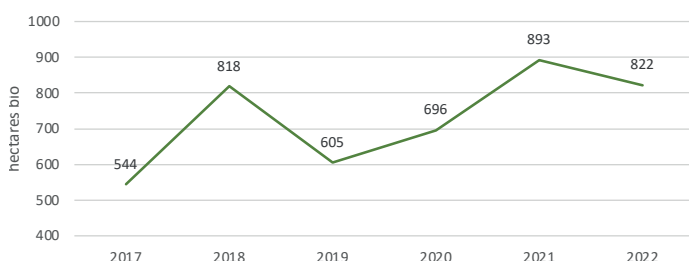
5.3.4 Les pommes de terre

La production de **potatoes de terre bio** est de 822 ha en 2022. Elle a diminué de -8% entre 2021 et 2022, soit de -71 hectares. Cela représente **seulement 2,1%** de la superficie totale de pommes de terre emblavée en Wallonie.

Les superficies de pommes de terre bio fluctuent d'année en année, selon l'intérêt des producteurs pour cette spéculation et pas toujours selon le marché. Si le marché était demandeur de davantage de pommes de terre bio belges, le nombre d'hectares de pommes de terre bio pourrait facilement progresser en Wallonie. Le nombre de producteurs bio qui savent produire des pommes de terre augmente chaque année. Par ailleurs, de plus en plus de producteurs bio investissent dans des unités de stockage à la pointe de la technologie pour conserver les pommes de terre de la meilleure façon possible.

202 producteurs ont cultivé des pommes de terre bio en 2022 dont 26 d'entre eux ont cultivé plus de 10 ha, 91 entre 1 et 10 ha et 85 moins d'un hectare.

Figure 12 : Évolution de la culture de pommes de terre bio en Wallonie (en ha)



En moyenne sur les 4 dernières années (2019-2022), 53% de variétés cultivées en bio sont destinées à la transformation et 47% au marché du frais. En conventionnel, environ 85% des pommes de terre sont destinées à la transformation¹⁰.

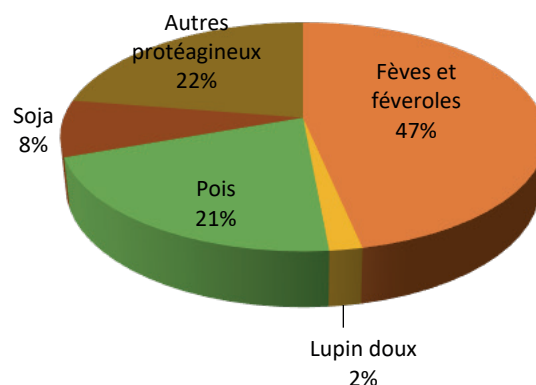
La culture se répartit sur le territoire wallon comme suit : 37% dans le Hainaut, 28% dans la province de Liège, 17% à Namur, 12% dans le Brabant wallon et 6% dans la province du Luxembourg.

5.3.5 Les autres grandes cultures (protéagineux, oléagineux et cultures industrielles)

La culture de **protéagineux** représente 324 ha en 2022 en Wallonie et a augmenté de **+11%** en 2022. Avec la combinaison des deux crises successives (covid et guerre en Ukraine), la relocalisation de la culture de protéagineux est un enjeu en Wallonie. Cependant, le pois et le soja ont vu leur surface diminuer. La pression des ravageurs (sanglier, pigeon ramier et corneille) est tellement forte dans certaines régions qu'elle limite la culture du pois bio. La culture du soja est, quant à elle, difficilement rentable chez nous.

Ceux-ci étant cultivés régulièrement en association, les superficies de protéagineux sont largement sous-estimées car beaucoup de protéagineux sont comptabilisés administrativement dans les mélanges céréales-protéagineux. Les lentilles et les pois jaunes sont très majoritairement cultivés en association. Les féveroles et les lupins sont cultivés régulièrement avec une plante compagne

Figure 13 : Répartition des protéagineux bio en Wallonie en 2022



Quant à la culture d'**oléagineux**, elle représente 377ha et a progressé de **+51%** entre 2021 et 2022. La guerre en Ukraine a accéléré la progression de ces cultures. Parmi celle-ci, la répartition en Wallonie est de 51% de colza, navette et moutarde, 15% de tournesol, 9% de chanvre non textile, 7% de lin oléagineux et 18% d'autres oléagineux (caméline, courge oléique).

Toutes ces cultures se sont développées en 2022 et particulièrement le tournesol qui est passé de 9 ha à 57 ha. La culture d'oléagineux et sa transformation se développe en Wallonie depuis quelques années grâce aux initiatives d'une petite quinzaine d'acteurs wallons qui proposent des huiles locales. De plus, certains éleveurs ont décidé d'auto-produire leur oléagineux (comme le tournesol) pour fabriquer une partie de l'alimentation animale (en élevage caprins et volailles). Les fabricants d'aliments sont eux de plus en plus intéressés par les sous-produits des oléagineux (tourteaux) produit chez nous.

SUPERFICIE BIO (HA)	2019	2020	2021	2022	EVOL. 2021-2022
COLZA, NAVETTE ET MOUTARDE	158	127	168	192	+24 ha
CHANVRE NON TEXTILE	21	22	30	34	+4 ha
TOURNESOL	5	10	9	57	+49 ha
LIN NON TEXTILE	0	6	12	26	+14 ha
AUTRES OLÉAGINEUX	28	27	31	68	+38 ha
Total	211	193	249	377	+128 ha

Les **grandes cultures bio restantes**, qui représentent 473 ha en Wallonie en 2022, a progressé de +154%. L'emblavement de la chicorée (à inuline ou à café) a en effet triplé. En cause, un gros acteur wallon a établi de nombreux contrats pour la récolte 2022, ce qui n'était pas le cas en 2021. La betterave sucrière est cultivée sur 25 ha contrôlés en bio (dont 2 ha en bio et 23 ha en première année de conversion)

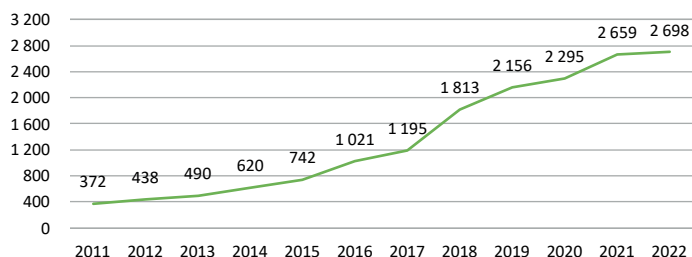
SUPERFICIE (HA)	2018	2019	2020	2021	2022
CHICORÉE	142	32	334	148	448
BETTERAVE SUCRIÈRE	79	52	61	37	25
AUTRE CULTURE	0	0	0	2	0
Total	221	84	395	186	473

5.4 LÉGUMES (HORS POMME DE TERRE)

Les **cultures de légumes** ont très faiblement progressé (+1%) en 2022 avec seulement 39 nouveaux hectares.

La province de Liège compte la plus grande surface de légumes bio (28%), suivi du Brabant wallon (25%), de Namur (21%) et du Hainaut (21%). Le Luxembourg compte seulement 5% des surfaces wallonnes en légumes bio.

Figure 14: Évolution des superficies de légumes bio en Wallonie (ha)

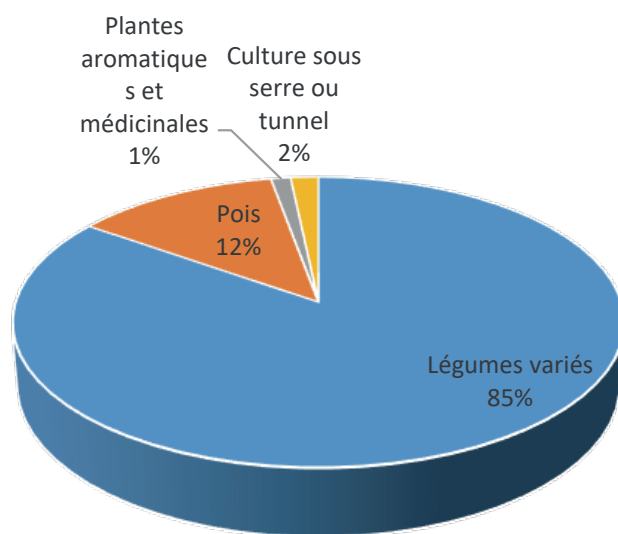


Les légumes cultivés sur la plus grande superficie bio en Wallonie sont les légumes comme le pois et le haricot à destination de l'agro-industrie. La culture du pois a été emblavée par 38 producteurs et représente 334 ha. La surface moyenne de pois cultivé par producteur est de 8,8 ha.

La **culture de légumes sous serre (froide et chaude) et tunnel** a fortement progressé en Wallonie en 2022 (+14 ha en 2022) et représente 45 ha en Wallonie. 145 producteurs cultivent des légumes sous serre ou tunnel. 10 producteurs ont plus d'un hectare de légumes serre ou tunnel, 12 entre 0,5 et 1 ha, 66 entre 0,1 et 0,5 ha et 57 sur moins de 0,1 ha (soit 10 ares).

Les **plantes aromatiques et médicinales** représentent quant à elles 32 ha en 2022 et ont diminué de 5 ha sur l'année. 25 producteurs cultivent des plantes aromatiques sur un total de 21,5 ha. 10 producteurs cultivent des plantes médicinales sur un total de 10,5 ha.

Figure 15: Répartition des cultures de légumes bio en Wallonie en 2022

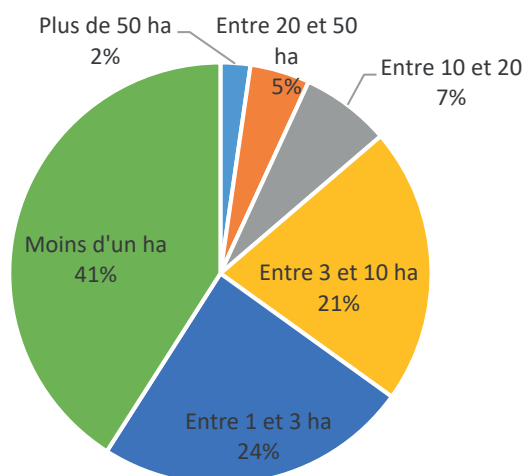


LÉGUMES (HA)	2019	2020	2021	2022	ÉVOL. 2021-2022
LÉGUMES VARIÉS	1.904	1.838	2.275	2.287	+1%
POIS	206	397	317	334	+6%
PLANTES AROMATIQUES ET MÉDICINALES	24	33	37	32	-13%
CULTURE SOUS SERRE ET TUNNEL	22	28	31	45	+45%
CULTURE SOUS SERRE	2.156	2.295	2.659	2.698	+1%
Total	221	84	395	186	473

Sur l'année 2022, 481 producteurs bio wallons ont cultivé des légumes bio (pour le marché du frais ou pour l'agro-industrie) sur des surfaces très variées allant de moins d'un are à plus de 100 ha.

La Wallonie comptabilise 20 nouveaux maraichers bio en 2022. 197 producteurs ont moins d'un hectare de cultures de légumes bio, 116 cultivent entre 1 et 3 ha de légumes, 102 d'entre eux entre 3 et 10 ha, 33 entre 10 et 20 ha et seulement 33 cultivent des légumes sur plus de 20 ha.

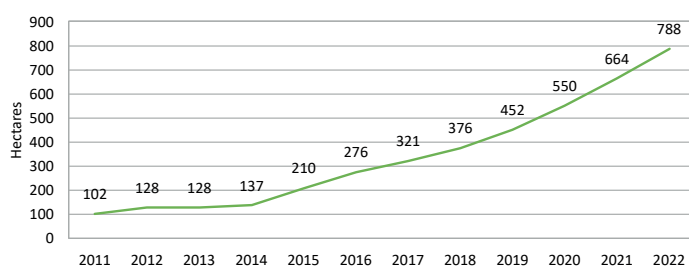
Figure 16 : Répartition des producteurs par superficie de légumes cultivés en 2022



5.5 FRUITS

Depuis 2015, les cultures fruitières bio progressent de façon importante chaque année poussée par la demande importante des consommateurs et par le manque d'offre. En 2022, la surface en fruits bio a augmenté de **+19%** (+124 hectares). **27% des surfaces de fruits sous contrôle bio sont en conversion en 2022**. 44% des cultures fruitières sont situées en province de Namur, suivies des provinces de Liège (21%), du Brabant wallon (14,5%) du Hainaut (14,5%), et du Luxembourg (7%).

Figure 17 : Évolution des superficies de fruits bio en Wallonie (ha)



En Wallonie, la majorité (53%) des cultures fruitières bio sont de l'**arboriculture fruitière**. Dans les vergers bio wallons, les pommes et poires sont largement majoritaires. Dans une proportion moindre, nous trouvons des vergers de cerisiers, pruniers, pêcheurs et kiwâi. On observe un intérêt grandissant pour les vergers hautes tiges, utilisés comme diversification des exploitations et/ou comme aménagement de parcours et de prairies. En effet, en 2022, 244 ha de vergers hautes tiges bio étaient recensés contre 177 ha de vergers basses tiges (hors fruits secs). En Wallonie, 172 producteurs font de l'arboriculture fruitière (hors fruits secs) dont 11 d'entre eux sur plus de 10 ha et 74 entre 1 et 10 ha.

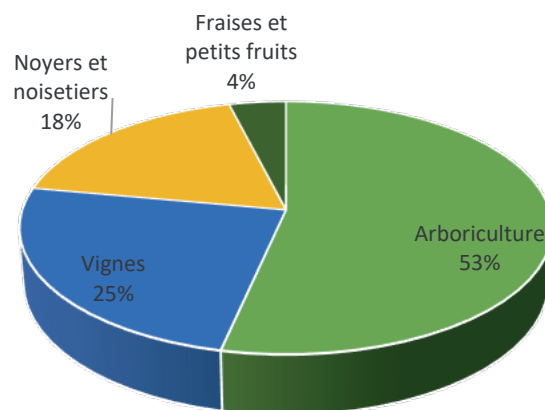
La production de **vignes bio**, qui était peu présente sur le territoire en 2017 (44 ha), se développe fortement ces dernières années : sa superficie a **doublé en 3 ans** pour atteindre 193 ha en 2022. Plus d'un tiers des vignes sous contrôle bio (36%) est en conversion en 2022.

La Wallonie recense actuellement **52 agriculteurs** qui cultivent des vignes bio. Il n'est pas spécifié s'il s'agit de raisins de table ou pour la production de vin. Parmi eux, 5 viticulteurs cultivent plus de 10 hectares de vignes bio, 26 en cultivent entre 1 et 10 ha et 21 en cultivent moins d'un hectare.

La production de **noix et noisettes** s'est développée fortement en 2022 passant de 90 à 143 ha (+60%). 77% de ces parcelles se trouvent dans la province de Namur. **26 producteurs** ont planté des noyers et noisetiers dont 5 d'entre eux sur plus de 10 ha. Un tiers des surfaces est en conversion actuellement.

La production de **fraises et petits fruits** atteint 31 hectares dont 22% est en conversion en 2022. Celle-ci est restée stable en 2022. 75 producteurs cultivent des fraises et/ou des petits fruits dont 8 d'entre eux entre 1 et 3 ha et 29 entre 20 ares et un ha. La majorité de ces surfaces est constituée de cultures de fraises mais en Wallonie nous retrouvons en moindre quantité des framboises, myrtilles, groseilles, mûres, cassis, physalis...

Figure 18 : Répartition des cultures fruitières bio en Wallonie en 2022



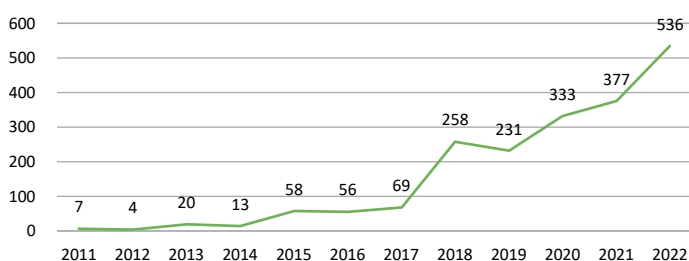
FRUITS (HA)	2019	2020	2021	2022	EVOL. 2021 2022
ARBORICULTURE FRUITIÈRE (HORS FRUITS SECS)	269	319	378	421	+11 ha
VIGNES	98	132	165	193	+27 ha
NOYERS ET NOISETIERS	59	70	90	143	+54 ha
FRAISES ET PETITS FRUITS	27	29	31	31	=
Total	452	550	664	788	+124 ha

5.6 SEMENCES ET PLANTS

Depuis 2017, la production de semences et plants bio progresse sur notre territoire. Celle-ci a progressé de 160 ha (+42%) en 2022 pour atteindre 536 ha sur la Wallonie.

La production de semences et plants est surtout située en province du Luxembourg (186 ha), de Liège (186 ha) et de Namur (119 ha). Celle-ci est encore très peu présente dans les deux dernières provinces: Brabant wallon (38 ha) et Hainaut (8 ha).

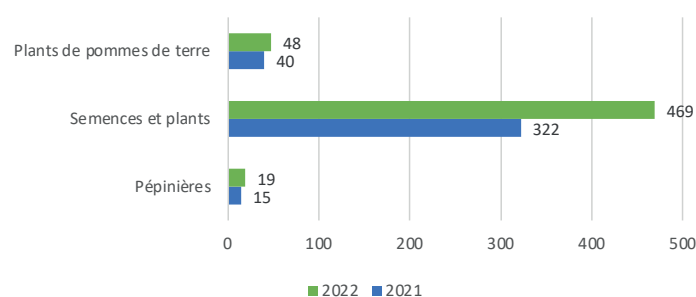
Figure 19: Evolution des superficies des semences et plants bio en Wallonie (ha)



87% de ces surfaces sont utilisées pour la multiplication de semences (de tout type: céréales, protéagineux, oléagineux, légumes...), plants et matériel de reproduction végétative, 9% pour la production de plants de pommes de terre et 4% sont des pépinières (de plants fruitiers, ornementaux ou forestiers).

En 2022, la production de semences et plants (hors pommes de terre) a progressé de 147 ha tandis que la production de plants de pommes de terre a progressé de 7 ha et les pépinières de 5 ha.

Figure 20: Répartition et évolution entre 2021 et 2022 des semences et plants bio en Wallonie (en hectares)



5.7 LES CULTURES NON ALIMENTAIRES

La culture de plantes ornementales bio s'est fort développée en 2022 passant de 5,5 ha à 20,5 ha. 12 producteurs en cultivent en 2022.

La culture de houblon a aussi beaucoup progressé passant de 1,5 ha à 4 ha en 2022 (dont 1,5 ha est en bio et 2,5 ha en conversion). 7 producteurs se sont lancés dans cette culture.

Au niveau du lin textile, la Wallonie en a cultivé 11 ha (dont 4,5 ha en bio et 6,5 ha en première année conversion). La culture de chanvre textile est, quant à elle, passée de 1 ha à 6 ha.

CULTURES NON ALIMENTAIRES (HA)	2020	2021	2022	PROGRESSION 2021-2022
LIN TEXTILE	26,8	19,6	10,8	-9 ha
MISCANTHUS	9,9	10,0	12,0	+2 ha
SAPINS DE NOËL	50,3	54,2	48,5	-6 ha
PLANTES ORNEMENTALES	4,3	5,5	20,4	+15 ha
HOUBLON	1,5	1,5	4,1	+3 ha
CHANVRE TEXTILE	4,2	1,0	6,0	+5 ha
Total	97,0	91,9	101,8	+10 ha

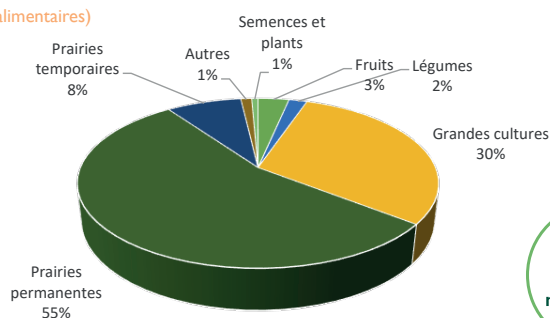
5.8 SURFACES EN CONVERSION BIO

Parmi les superficies contrôlées en bio en Wallonie, **7% d'entre elle sont en période de conversion bio** (de 2 ans pour les cultures annuelles et 3 ans pour les cultures pérennes), ce qui représente 6.524 hectares. Le pourcentage de terres en conversion par rapport aux terres sous contrôle bio diffère fortement d'une spéculation à l'autre: 5% pour les légumes, 27% pour les fruits, 10% pour les grandes cultures et 33% pour les cultures non alimentaires.

Les fruits bio sont en forte progression en Wallonie car plus d'un quart des surfaces de fruits contrôlées en bio sont en conversion: 36% des vignes, 34% des noyers et noisetiers, 22% des fraises et petits fruits et 22% des vergers (hors fruits secs) sont en conversion en 2022. Parmi les 1.975 hectares de grandes cultures en conversion bio en 2022, 906 ha sont en C1 (première année de conversion) et 1.069 ha sont en C2 (deuxième année de conversion).

SUPERFICIE EN CONVERSION BIO (EN HA)		2022	% DES SUPERFICIES TOTALES CONTROLÉES EN BIO
FRUITS		216	27%
LÉGUMES		126	5%
GRANDES CULTURES		1.975	10%
PRAIRIES	PERMANENTES	3.565	6%
	TEMPORAIRES	521	6%
JACHÈRES, ENGRAIS VERTS ET PARCOURS EXTÉRIEURS		42	7%
AUTRES (DONT CULTURES NON ALIMENTAIRES)		34	33%
SEMENCES ET PLANTS		44	8%
Total		6.524	7%

Figure 21: Répartition des surfaces en conversion bio en Wallonie en 2021 (autres parcours extérieurs, jachères, cultures non alimentaires)



6. Animaux élevés en bio en Wallonie

Les cheptels présentés dans ce chapitre comptabilisent tous les animaux sous contrôle bio donc autant les animaux certifiés bio que ceux en conversion.

Le nombre total d'animaux élevés en bio a progressé de seulement +1% en 2022. C'est la plus faible progression depuis 2003. Comme vous pourrez le lire ci-dessous, la plupart des filières viandeuses ont vu leur cheptel stagner en 2022. La filière poules pondeuses a légèrement progressé (+6%) tandis que les filières caprine et porcine ont légèrement diminué.

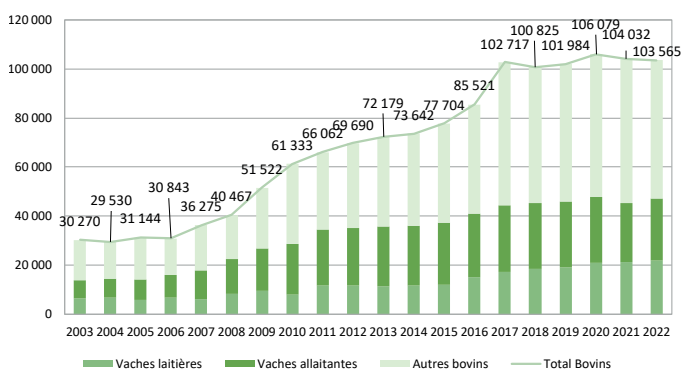
Deux-tiers des fermes bio wallonnes élèvent des animaux en bio.

6.1 FILIÈRE BOVINE

Le nombre total de bovins bio est resté globalement stable en 2022, après une légère baisse en 2021. Le cheptel de vaches laitières et viandeuses a quant à lui légèrement progressé. Trois-quarts des bovins bio sont élevés dans les provinces du Luxembourg et de Liège dont la moitié dans la province du Luxembourg.

Au niveau des agriculteurs, **52% des fermes bio wallonnes** élèvent des bovins en bio ce qui représentent 1040 fermes bio.

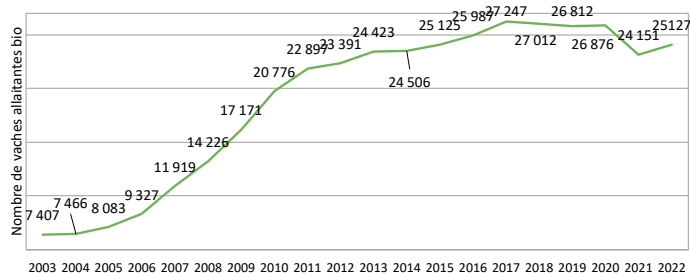
Figure 22: Evolution de la filière bovine bio (nombre de bovins)



Stable entre 2017 et 2022 et en baisse en 2021 (en partie à cause de la sécheresse de 2020), le nombre de **vaches allaitantes** a augmenté de +4% en 2022. Les prix payés aux producteurs étaient meilleurs en 2022 que les années précédentes.

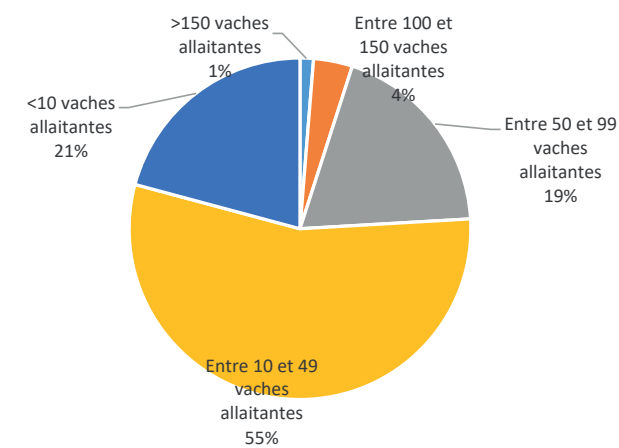
60% des bovins allaitants sont élevés dans la province du Luxembourg suivie de Liège (17%) et de Namur (16%). Les provinces du Hainaut et du Brabant wallon comptent très peu d'élevages bio de bovins viandeux avec respectivement 6% et 1% des bovins bio wallons.

Figure 23: Evolution du nombre de vaches allaitantes bio wallonnes



706 éleveurs possèdent des vaches allaitantes bio en 2022. Parmi ceux-ci, 55% en élèvent entre 10 et 49.

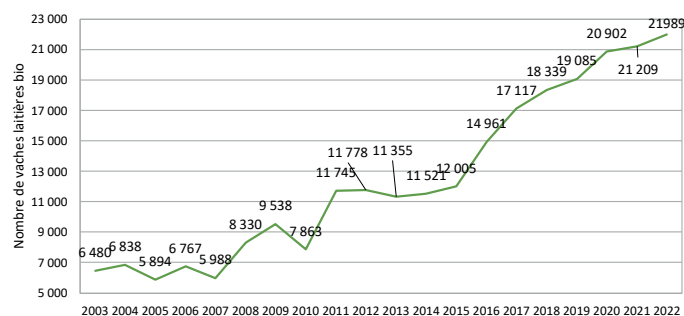
Figure 24: Répartition des éleveurs de vaches allaitantes par taille de cheptel bio (2022)



Depuis 2015, la **filière laitière** est en expansion. Le nombre de vaches laitières bio sur le territoire a progressé avec +4% en 2022. En 2022, 780 vaches laitières bio supplémentaires sont traitées en Wallonie par rapport à l'année 2021.

Trois-quarts des vaches laitières bio sont élevés dans les provinces de Liège (49%) et du Luxembourg (25,5%). Dans les autres provinces, cette spéculation reste moins développée avec 14% des vaches laitières bio wallonnes dans le Hainaut, 11% à Namur et 0,5% dans le Brabant wallon.

Figure 25: Evolution du nombre de vaches laitières bio wallonnes



En Wallonie, **338 éleveurs** ont des vaches laitières bio. Trois-quarts d'entre eux élèvent entre 20 et 99 vaches laitières. La moyenne est de 65 vaches laitières bio.

Figure 26: Répartition des éleveurs de vaches laitières par taille de cheptel bio (2022)

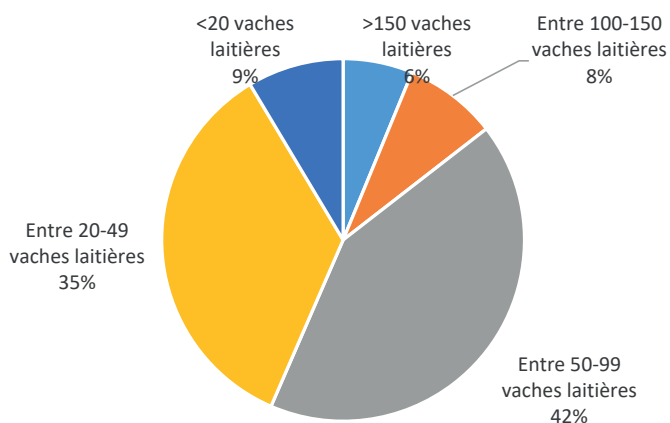


Figure 28: Nombre de truies/élevage bio sur les 56 élevages qui produisent des porcelets (nombre d'élevage en 2022)

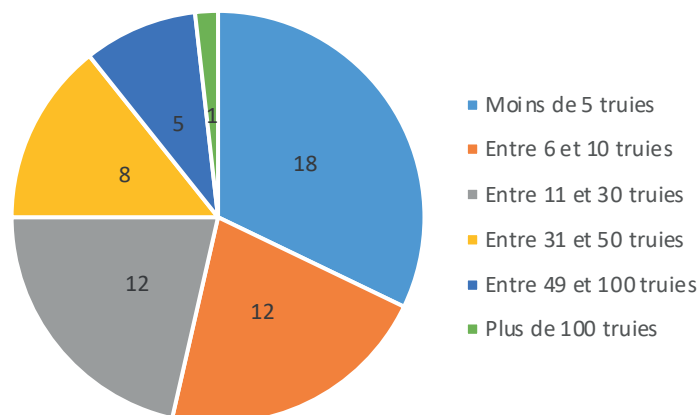
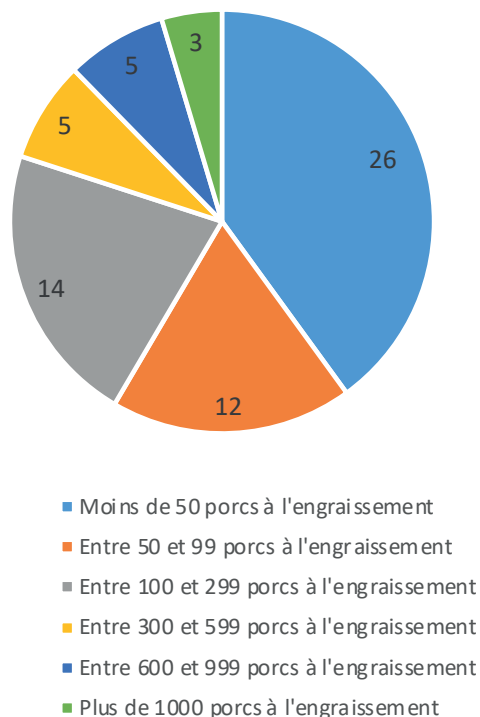


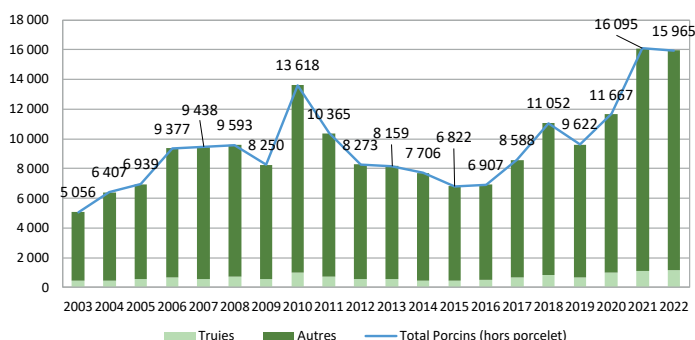
Figure 29: Nombre de porcs à l'engraissement sur les 65 élevages avec de l'engraissement (nombre d'engraissemes en 2022)



6.2 FILIÈRE PORCINE

Alors que le secteur porcin bio wallon avait progressé en 2020 et en 2021, celui-ci a légèrement diminué (-1%) en 2022. 14.815 porcs gras bio wallons ont été commercialisés en 2022. La rentabilité de la spéculation a baissé en 2022, principalement à cause de l'augmentation du prix des aliments, la baisse de la demande et la diminution du prix de vente. Le nombre de truies a augmenté de +3% (+38 truies) avec un total de 1.150 truies bio sur le territoire

Figure 27: Evolution de la filière porcine bio (nombre de porcins)



Les porcs bio wallons sont élevés principalement dans les provinces du Luxembourg (48%), du Hainaut (22%) et Namur (16%). Les 14% restants sont répartis dans la province Liège (10%) et du Brabant wallon (4%).

La Wallonie comptabilise 82 éleveurs de porcs bio dont 38 éleveurs ont élevé plus de 5 truies et 39 éleveurs ont engraisés plus de 50 porcs gras en 2022. Parmi les 82 éleveurs, 48% sont naisseurs-engraissemes, 32% sont engraissemes et 21% sont uniquement naisseurs en 2022.

6.3 FILIÈRE AVICOLE

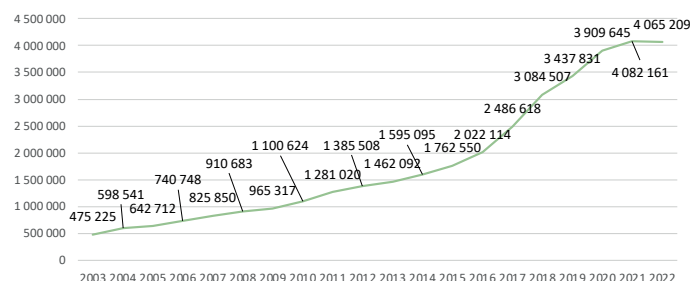
Il est intéressant de noter que les poulaillers bio de petite taille (environ 200-250 poules pondeuses ou poulets) comme les poulaillers mobiles se développent beaucoup ces 3 dernières années.

Stabilité de la filière poulets de chair

Après des années de forte croissance, la filière avicole est restée stable (-0,4%) en 2022 avec 4 millions de poulets bio commercialisés. Le secteur wallon a vendu, en 2022, 17.000 poulets bio en moins que l'année précédente. En comptant des bâtiments de 4.200 poulets (la majorité des poulaillers bio), cela représente environ un poulailler en moins sur l'ensemble de la Wallonie¹².

137 fermes ont élevé des poulets bio en 2022 dont 75% ont commercialisé plus de 18.000 poulets en 2022 (la production moyenne d'un poulailler bio sur l'année). La moitié des poulets bio a été élevée dans la province de Namur. La province du Luxembourg compte, quant à elle, 25% des poulets, celle de Liège 16%, du Hainaut 7% et du Brabant wallon 3%.

Figure 30: Evolution de la filière poulets de chair bio en Wallonie (nombre de poulets vendus)

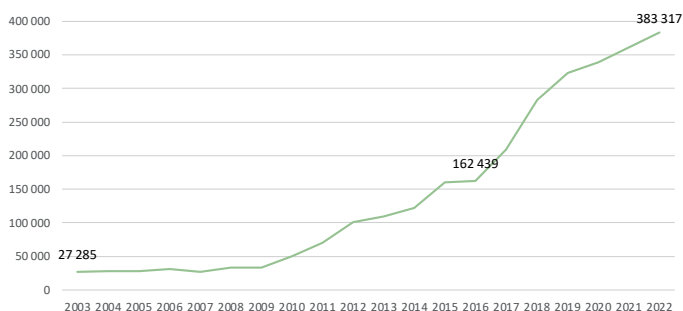


La filière poules pondeuses ralentit sa progression en 2021 et 2022

Alors que la filière poulet de chair connaît une croissance relativement linéaire, la **filière poules pondeuses** a connu un véritable «boom» entre 2010 et 2020. Depuis 2020, celle-ci ralentit sa croissance avec 22.054 poules pondeuses supplémentaires (+6%) en 2022 soit un peu plus de 7 bâtiments de 3.000 poules. La filière compte à présent plus de 383.000 poules pondeuses bio sur le territoire wallon.

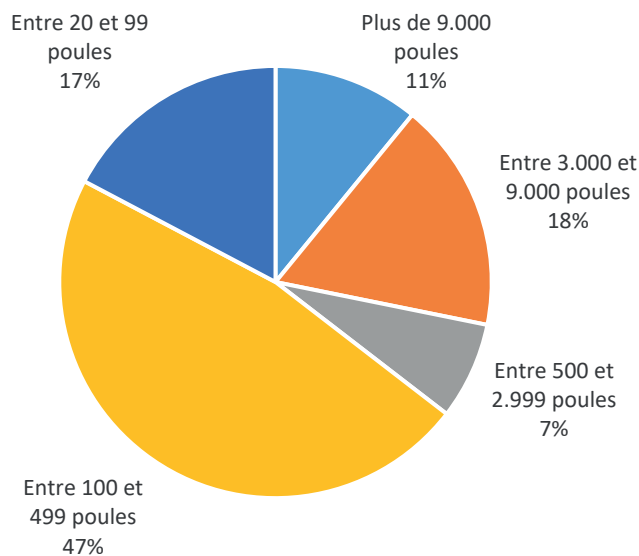
Les poules sont élevées majoritairement dans la province de Namur (42%), puis 23% au Luxembourg, 20% dans le Hainaut, 14% à Liège et 2% dans le Brabant wallon

Figure 31 : Evolution de la filière poules pondeuses bio (nombre de poules pondeuses)



110 fermes ont élevé des poules pondeuses bio en 2022¹³. Seulement 28% d'entre elles ont élevé plus de 3.000 poules. La majorité (55%) des élevages de poules bio ont une taille de cheptel qui varie entre 100 et 3000 poules.

Figure 32 : Répartition des éleveurs de poules pondeuses bio par taille de cheptel (en 2022)



Le premier élevage de **poulettes futures pondeuses** est apparu en 2013 en Wallonie. En 2022, notre territoire comptabilise 162.000 poulettes produites soit une augmentation de +27% par rapport à 2021. Les 5 élevages de poulettes sont situés exclusivement dans les provinces de Namur (66%) et du Hainaut (34%).

¹² Estimation: 17.000 poulets commercialisés en moins divisés par 4.200 poulets (un bâtiment standard bio en 2022) et divisé par 4,3 lots/an

¹³ Les fermes qui avaient élevés moins de 20 poules bio n'ont pas été comptabilisées ici.

6.4 FILIÈRES OVINE ET CAPRINE

223 éleveurs de moutons bio dont une majorité de type viandeux

En constante évolution depuis 2009, la **filière ovine** est restée stable en 2022 et compte actuellement un peu moins de 26.000 ovins bio. Cette filière a plus que doublé son cheptel depuis 2013. 223 éleveurs ont au moins 10 ovins bio dans leur ferme.

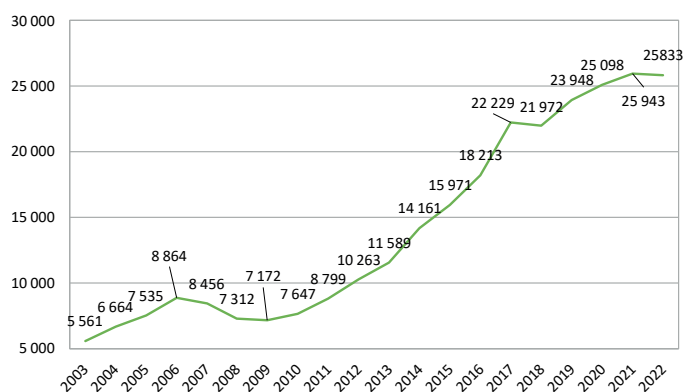
Trois-quarts des moutons sont élevés dans les provinces du Luxembourg (53%) et de Namur (24%). Le quart restant est réparti comme suit: 12% dans la province de Liège, 10% dans la province du Hainaut et 1% dans le Brabant wallon.

Au niveau de la filière laitière, la Wallonie comptabilise 20 élevages de plus de 10 brebis laitières: 6 ont plus de 100 brebis, 6 ont entre 5 et 10 brebis et 8 ont entre 10 et 49 brebis laitières. Au total, en 2022, 2.047 brebis bio étaient traitées.

Au niveau de la filière viandeuse, la Wallonie comptabilise 206 élevages de plus de 10 ovins.

Une partie des élevages ovins viandeux maintiennent des races menacées d'extinction pour la conservation de zones naturelles à haut potentiel de biodiversité. Ces races, comme le roux ardennais par exemple, sont particulièrement adaptées à ces milieux assez pauvres en fourrage et valorisent ces terrains tout en les entretenant. Au-delà de la production de viande d'agneau, c'est la préservation de ces milieux naturels qui représente la première finalité de ces troupeaux.

Figure 33: Evolution de la filière ovine (nombre d'ovins bio en Wallonie)

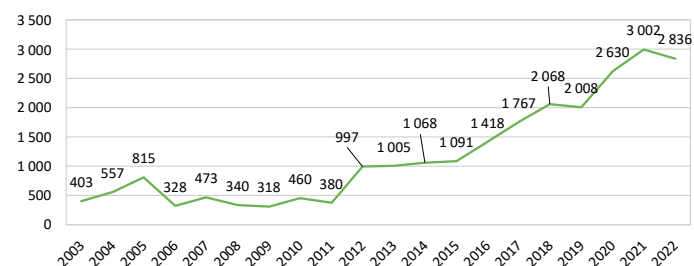


Le nombre de chèvres bio a doublé en 6 ans.

Après forte progression en 2020 et 2021, la **filière caprine** a légèrement diminué en 2022 (-6%). En 2022, 2.694 chèvres laitières bio étaient traitées en Wallonie soit 110 chèvres laitières en moins qu'en 2021. La filière a doublé depuis 2016. 34 éleveurs bio wallons possèdent plus de 10 chèvres laitières bio: 4 éleveurs ont plus de 100 chèvres, 8 entre 50 et 100 chèvres et 22 entre 10 et 50 chèvres.

C'est la province de Liège qui compte le plus de chèvres bio avec 43% du cheptel bio wallon. Suivi du Luxembourg (27%), Namur (16%), Hainaut (11%) et finalement Brabant wallon (2%).

Figure 34: Evolution de la filière caprine (nombre de caprins bio en Wallonie)



6.5 ÉLEVAGE DE NICHE

En 2022, quelques fermes bio wallonnes ont élevé 2.306 autres volailles (canards et pintades), 1.560 équidés (chevaux, juments laitières et ânes), 500 escargots, 266 cervidés (cerfs et daims) et 40 lapins. Le nombre d'animaux «de niche» reste marginal en comparaison au reste des animaux élevés en bio.

À noter aussi que l'aquaculture bio wallonne représente un peu plus d'une T de poissons commercialisée en 2022. Les volumes de poissons bio ont diminué par rapport à 2021.

Et enfin, la Wallonie compte également **25 ruches** certifiées bio en 2022. Soit 3 ruches de moins qu'en 2021. Toutes les ruches bio sont situées en province de Liège sauf une en province du Luxembourg.



CHAPITRE 2

DISTRIBUTION ET CONSOMMATION
DES PRODUITS ALIMENTAIRES BIO
EN WALLONIE EN 2022

Dans ce chapitre, les données qui sont présentées proviennent du bureau d'étude GfK Belgium, et sont traitées et interprétées par l'Observatoire de la consommation de l'Apaq-WV. La période d'analyse s'étale de 2016 à 2022.

Ce chapitre a pour vocation de répondre à plusieurs objectifs, à savoir :

- Démontrer et analyser l'évolution de la consommation en produits bio en Wallonie, avec une comparaison avec la Belgique ;
- Définir les profils des consommateurs bio en Wallonie ;
- Identifier les canaux de distribution en bio en Wallonie et analyser leur évolution en termes de parts de marché ;
- Analyser le prix des produits au sein du secteur bio wallon.

Pour ce faire, plusieurs indicateurs de mesure sont ainsi présentés, à savoir :

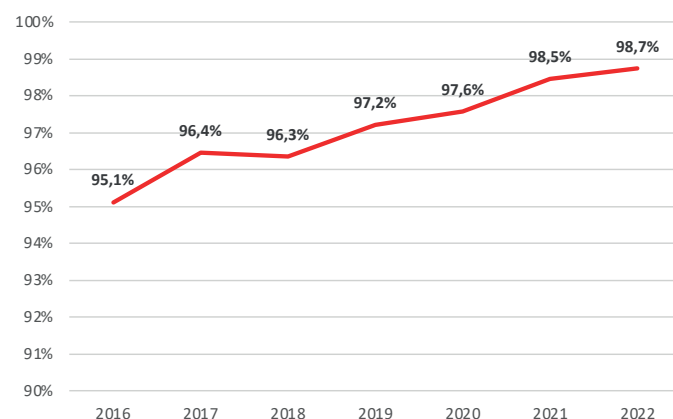
- Le **taux de pénétration** des produits bio (couverture du marché), qui correspond au pourcentage de ménages ayant acheté au moins une fois un produit bio dans l'année (en%) ;
- Les **dépenses bio totales** dans l'année, exprimées en euro (€) ;
- Les **dépenses bio par habitant**, qui correspondent à la valeur moyenne achetée en produits bio par habitant dans l'année, exprimées en euro (€) ;
- Le **volume bio total** acheté dans l'année, exprimé en tonnes, milliers de litre ou milliers de pièces ;
- Le **volume bio par habitant**, qui correspond au volume moyen acheté en produits bio par habitant dans l'année, exprimée en kg, litre ou pièce.
- La **part de marché du bio**, qui correspond au pourcentage de produits alimentaires bio par rapport à l'ensemble des produits alimentaires achetés (en%). Elle se calcule sur base des dépenses en euros (€) ;
- Le **prix moyen de vente** des produits bio, exprimé en euro par kg, litre ou pièce.
- La **fréquence d'achat du bio**, qui correspond au nombre de venues en magasin dans l'année pour des achats bio.
- La **part de marché du bio** selon le point de vente (en%) ;

I. Couverture du marché bio en Wallonie

En 2022, la couverture du bio en Wallonie atteint 98,7%, ce qui signifie que 98,7% des Wallons ont acheté au moins un produit bio au cours de l'année écoulée. Par rapport à l'année précédente, une légère augmentation est observée (+0,2%), suivant ainsi la croissance constatée ces dernières années de la pénétration du bio au sein de la population wallonne, même si cette augmentation est moins prononcée.

Toutefois, il faut préciser qu'à la vue de ces données, la Wallonie arrive lentement dans une situation où l'intégralité de sa population achèterait au minimum un produit alimentaire bio au cours d'une année.

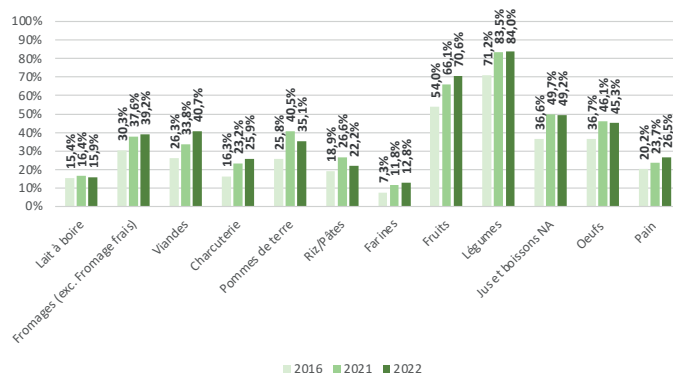
Figure 35 : Évolution du pourcentage de ménages wallons consommant des produits bio – Années 2016 à 2022



Cette couverture du bio en Wallonie diffère d'une catégorie alimentaire à l'autre, certaines étant davantage achetées par les Wallons que d'autres.

Ainsi, les légumes présentent le taux de pénétration le plus élevé (84%, soit une augmentation de 0,5 point par rapport à 2021). Les fruits suivent avec 70,6% (+1,5 points), les jus et boissons non alcoolisées¹⁴ (49,2%, -0,5 point), les œufs (45,3%, -0,8 point) et les viandes¹⁵ (40,7%, +6,9 points) complètent le top 5. La baisse la plus importante pour les féculents, aussi bien les pommes de terre (35,1% en 2022, soit -5,4 points), le riz et les pâtes (22,2%, -4,4 points) est à noter¹⁶.

Figure 36 : Evolution du pourcentage de ménages wallons consommant des produits bio (par catégorie) – Années 2016 – 2021 - 2022



¹⁴ Cette catégorie comprend les boissons non alcoolisées, à savoir : le lait à boire, les substituts de lait, le thé liquide, le café liquide, les jus de fruits, l'eau aromatisé, les sirops, les boissons de sport, le cacao liquide et les boissons fraîches (pétillantes ou non).

¹⁵ La viande comprend l'ensemble des sous-secteurs viandoux, dont notamment le bœuf, le porc et la volaille. La charcuterie par contre, n'est pas comprise.

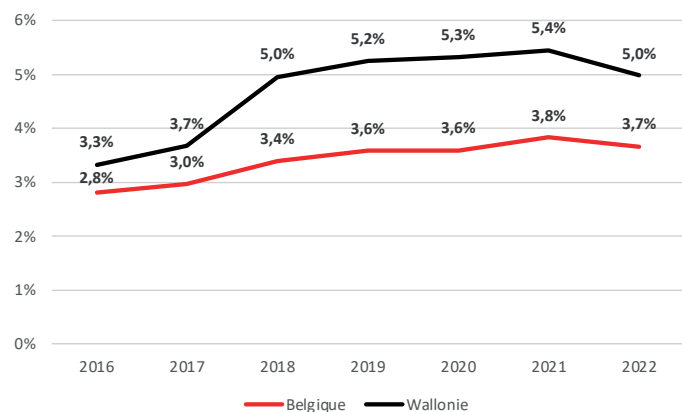
¹⁶ Les légumes, les fruits et les pommes de terre comprennent l'ensemble des gammes de produits relatifs à leur catégorie respective (frais, congelés, en bocal/conservé, etc.).

2. La part de marché des produits alimentaires bio

La couverture du marché bio au sein de la population wallonne ne se reflète toutefois pas dans l'évolution de la part de marché du bio. En effet, la part de marché des produits alimentaires bio (en valeur dépensée) sur le marché wallon est pour la première fois en baisse depuis 2016¹⁷ et représente 5% de la consommation alimentaire totale en 2022 (-0,4 point par rapport à 2021).

La part de marché bio de 2022 est revenue à celle de 2018. Ce constat est également observé en Belgique, mais dans une proportion moindre (passant de 3,8% en 2021 à 3,7% en 2022). La Wallonie reste cependant à un niveau supérieur par rapport à l'ensemble du territoire belge.

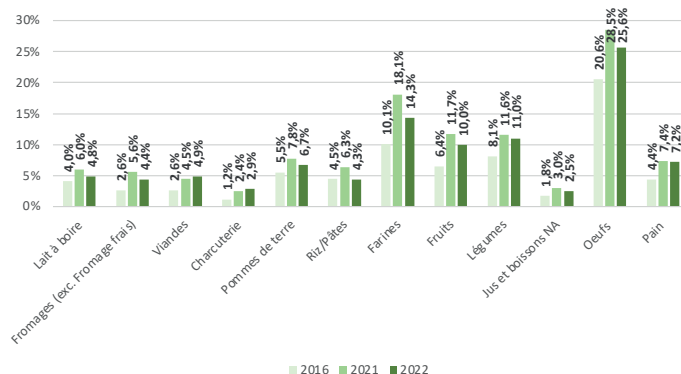
Figure 37 : Évolution de la part de marché des produits bio au sein du marché alimentaire belge et wallon (%) Années 2016 à 2022



En analysant par catégorie alimentaire, il ressort que seules les viandes et la charcuterie ont vu leur part de marché (en valeur dépensée) augmenter en 2022, atteignant respectivement 4,9% (+0,4 point) et 2,9% (+0,5 point). Toutes les autres catégories sont en baisse.

Les œufs restent en tête des catégories alimentaires en 2022 en termes de part de marché avec 25,6% (-2,9 points), suivi des farines (14,3%, -3,8 points), des légumes (11%, -0,6 point), des fruits (10%, -1,7 points) et du pain (7,2%, -0,2 point).

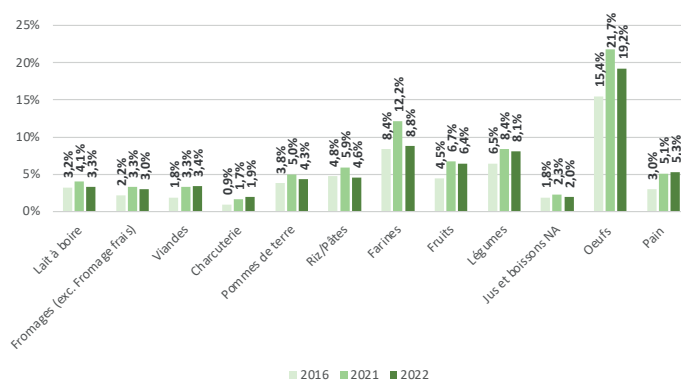
Figure 38 : Évolution de la part de marché des produits bio par catégorie au sein du marché wallon (%) Années 2016 – 2021 - 2022



Au niveau belge, les tendances sont assez similaires, à ceci près que les parts de marché pour chacune des catégories alimentaires sont plus faibles comparativement à la Wallonie. Le top 3 par catégorie est ainsi identique, les œufs présentant la plus haute part de marché (en valeur dépensée) avec 19,2% (-2, points par rapport à 2021), suivi des farines (8,8%, -3,4 points) et des légumes (8,1%, -0,3 point).

Les viandes viandes (comprenant la volaille) et la charcuterie sont également les seules catégories avec une part de marché en augmentation par rapport à 2021. Toutefois, cette augmentation est moins élevée que ce qui a été relevé en Wallonie (respectivement +0,1 point et +0,2 point), soit une relative stagnation.

Figure 39 : Évolution de la part de marché du bio par catégorie de produits au sein du marché belge (%) Années 2016 – 2021 - 2022



Il est important de spécifier que l'évolution de la part de marché dépend aussi bien des dépenses en produits alimentaires bio que des dépenses totales¹⁸, ce dont il est question dans le point suivant relatif aux dépenses.

¹⁷ En l'absence de données antérieures.

¹⁸ C'est-à-dire les dépenses alimentaires comprenant les produits bio et non-bio.

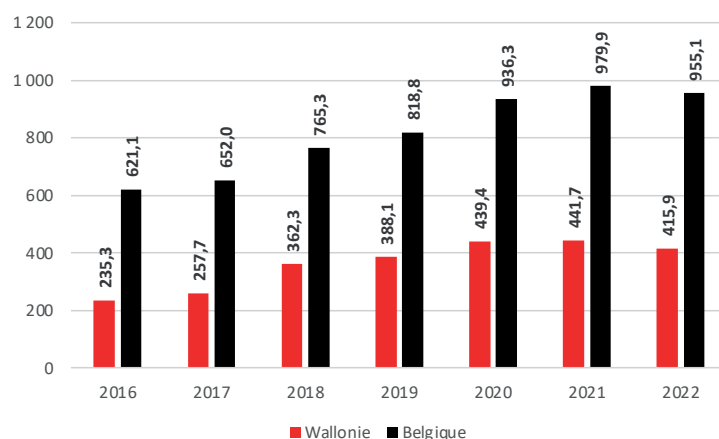
3. Les dépenses en produits alimentaires bio

3.1 LES DÉPENSES TOTALES DES MÉNAGES EN PRODUITS ALIMENTAIRES BIO

En 2022, la Wallonie a vu ses dépenses en produits alimentaires bio chuter pour la première fois depuis 2016, atteignant 415,9 millions d'euros, soit une diminution de 5,8%, même constat pour la Belgique, les dépenses étant en baisse de 2,5%, pour un montant total de 955,1 millions d'euros.

La croissance observée ces dernières années s'est donc interrompue en 2022, et ce aussi bien au niveau wallon que belge. Les dépenses wallonnes en produits bio en 2022 sont moindres que celles de 2020 et 2021.

Figure 40: Évolution des dépenses totales en produits bio effectuées en Belgique et Wallonie, en millions d'euros – Années 2016 à 2022



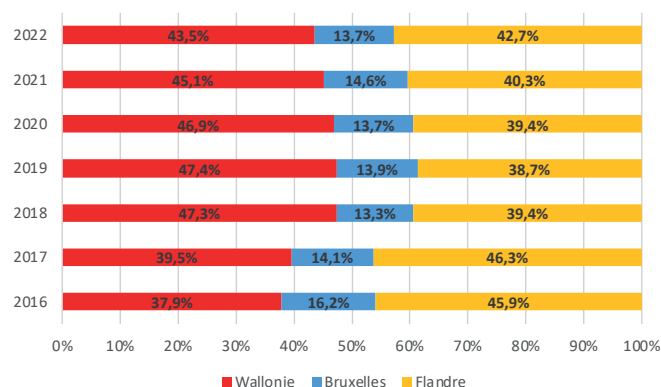
A contrario, les dépenses en produits alimentaires non bio ont augmenté en 2022, atteignant un montant de 7,9 milliards d'euros (+3,5% par rapport à 2021). Ces deux observations (baisse des dépenses bio et hausse des dépenses non bio) permettent d'expliquer la diminution de la part de marché du bio (en valeur dépensée) constatée précédemment¹⁹. Au total, les dépenses alimentaires totales en Wallonie représentent un montant de 8,4 milliards d'euros (+3%).

Par rapport à l'ensemble des dépenses réalisées en produits bio sur le territoire belge, la Wallonie représente 43,5%, soit une perte de 1,6 points par rapport à 2021.

La Flandre totalise quant à elle 42,7% des dépenses belges (+2,4 points) et Bruxelles 13,7% (-0,9 point). La Wallonie, malgré une baisse plus importante que les autres régions en chiffres relatifs, reste donc la première région belge en termes de dépenses en produits alimentaires bio.

En chiffres absolus, sur les 955,1 millions dépensés en produits bio en Belgique, la Wallonie en a dépensé 415,9 millions d'€, Bruxelles en a dépensé 131,3 millions d'euros et la Flandre 407,9 millions d'€.

Figure 41: Répartition par région des dépenses totales en produits bio de la Belgique – Année 2022



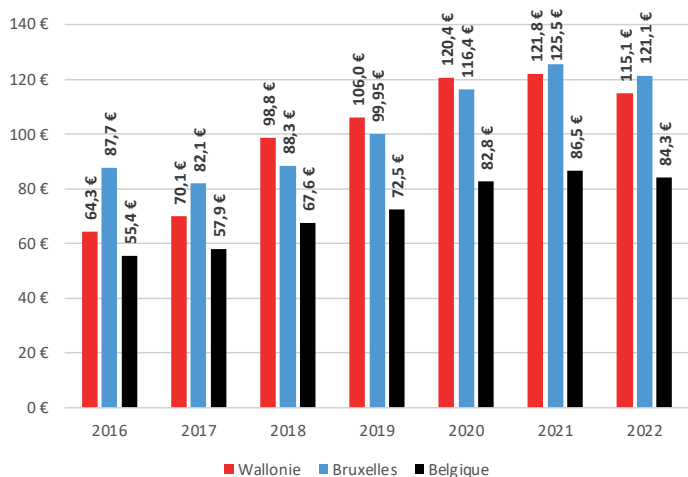
¹⁹ Cf. point 2. « La part de marché des produits alimentaires bio »

3.2 LES DÉPENSES PAR HABITANT EN PRODUITS ALIMENTAIRES BIO

Au regard des dépenses par habitant, le Wallon dépense en moyenne plus en produits bio que le Belge (respectivement 115,1€ et 84,3€), ce qui confirme la plus forte propension du Wallon à acheter des produits bio que le Belge malgré la baisse constatée par rapport à 2021 (-5,5% et -2,6%).

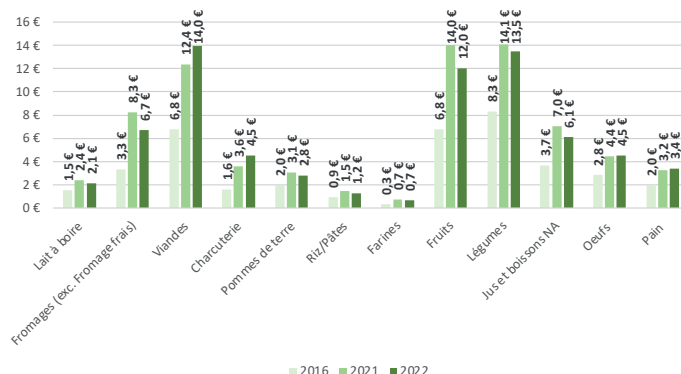
Toutefois, en analysant par région, il ressort que le Bruxellois dépense plus en produits bio que le Wallon depuis ces deux dernières années, atteignant un montant moyen de 121,1€ par habitant en 2022 (-3,5%)

Figure 42 : Évolution des dépenses par habitant en produits bio effectuées par les ménages belges, bruxellois et wallons, en millions d'euros – Années 2016 à 2022



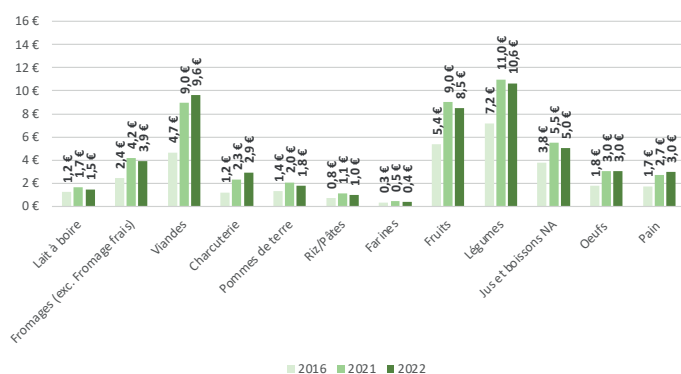
Le graphique ci-après présente les dépenses par catégorie alimentaire bio. Ainsi, les viandes deviennent la première catégorie en valeur dépensée par habitant en Wallonie, avec un montant moyen s'élevant à 14€. Les légumes suivent avec 13,5€ et les fruits complètent le top 3 (12€ en moyenne par habitant). La majorité des catégories subissent une perte en termes de dépenses en comparaison à 2021, la plus forte diminution étant à attribuer aux fromages (-18,7%). Les viandes (+13%), la charcuterie (+25,3%), les œufs (+1,8%) et le pain (+5,3%) représentent, quant à elles, les catégories pour lesquelles les dépenses augmentent.

Figure 43 : Évolution des dépenses bio par Wallon par catégorie de produits, en euros - Années 2016 – 2021 - 2022



Les évolutions constatées entre 2021 et 2022 en Wallonie sont identiques au niveau belge, dans des proportions diverses. Toutefois, l'ordre en termes de dépenses totales par catégorie diffère cette année, les légumes restant en tête des dépenses avec 10,6€ de moyenne dépensé par le Belge (baisse de 3,1%), suivi des viandes (9,6€, +7%) et des fruits (8,5€, -5,6%). Les dépenses moyennes des Belges en bio restent cependant plus faibles par rapport à celles du Wallon pour l'ensemble des catégories alimentaires reprises dans le graphique ci-dessous.

Figure 44 : Évolution des dépenses bio par Belge par catégorie de produits, en euros - Années 2016 – 2021 - 2022



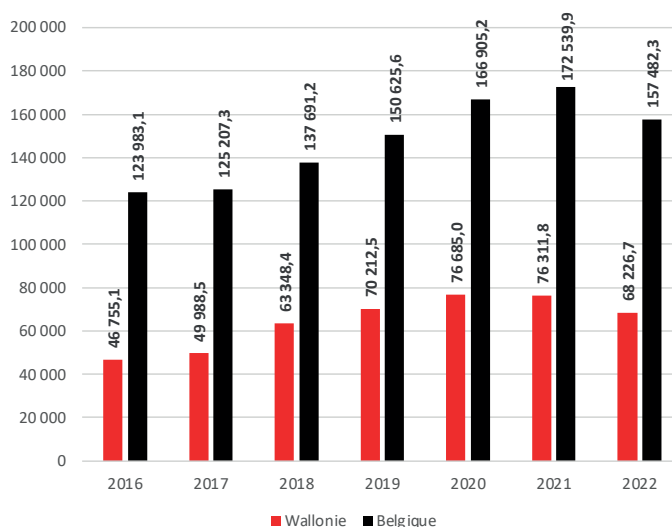
4. Les volumes de produits bio achetés

4.1 LES VOLUMES TOTAUX DE PRODUITS ALIMENTAIRES BIO ACHETÉS

Les données relatives aux volumes totaux achetés en produits alimentaires bio comprennent l'ensemble des catégories alimentaires dont le poids est estimé en kg ou en litre, la conversion de ces deux unités de mesure étant identique²⁰. Néanmoins, les produits dont les quantités sont mesurées en pièces achetées, tels que les œufs et les produits de boulangerie, ne sont pas repris dans le total.

Au même titre que les dépenses, les volumes totaux achetés en Wallonie et en Belgique en produits alimentaires bio²¹, ont baissé en 2022, avec un total de 68.226,7 (-10,6%) pour la Wallonie et 157.482,3 (-8,7%) tonnes/milliers de litre pour la Belgique. La diminution constatée est donc plus conséquente encore que celle observée au niveau des dépenses.

Figure 45: Évolution des volumes achetés en produits bio (excepté œufs et produits de boulangerie) par les ménages Belges et Wallons, équivalent en tonnes/milliers de litre – Années 2016 à 2022



Concernant les produits alimentaires non bio²², le total des volumes achetés en Wallonie s'élève à 2.014.088,6 tonnes/milliers de litre, soit une diminution de 2,1%. Les consommateurs wallons ont donc diminué leur volume d'achat alimentaire, et de manière plus forte encore pour les achats bio. Ce constat s'observe pour plusieurs catégories alimentaires en Wallonie.

En effet, la majorité des catégories alimentaires reprises dans le tableau ci-dessous observe une baisse de l'achat en volumes en 2022 par rapport à l'année précédente, à l'exception des viandes et de la charcuterie, respectivement en augmentation de 10,2% et 21,5%. Toutefois, pour l'ensemble des catégories reprises, les volumes achetés en bio ont augmenté en comparaison à 2016.

Figure 46: Evolution des volumes achetés en produits bio par catégorie alimentaire en Wallonie, en tonnes/milliers de litre/milliers de pièce – Année 2022

Catégorie alimentaire bio	Unité de mesure	Année 2022	Evolution 2016-2022	Evolution 2021-2022
Lait à boire	Litre (en millier)	5.993,2	3,1%	-22,3%
Fromages (exc. Fromage frais)	Tonne	1.293,0	59,4%	-22,3%
Viandes	Tonne	3.793,5	87,2%	10,2%
Charcuterie	Tonne	773,2	84,5%	21,5%
Pommes de terre	Tonne	5.291,1	33,1%	-14,8%
Riz/Pâtes	Tonne	1.148,9	22,8%	-21,8%
Farines	Tonne	857,8	62,0%	-6,9%
Fruits	Tonne	12.848,7	53,4%	-8,8%
Légumes	Tonne	13.530,9	56,6%	-4,7%
Jus et boissons NA	Litre (en millier)	4.363,7	25,2%	-17,6%
Oeufs	Pièce (en millier)	46.079,9	24,0%	-7,9%
Pain	Pièce (en millier)	4.157,3	41,1%	-6,3%

²⁰Ce total ne se limite pas aux catégories alimentaires spécifiques présentées dans ce rapport.

²¹À l'exception des œufs et produits de boulangerie.

²²Cela comprend l'ensemble des produits alimentaires non bio dont le poids est estimé en kg ou en litre.

4.2 LES VOLUMES TOTAUX DE PRODUITS ALIMENTAIRES BIO ACHETÉS PAR HABITANT

Les volumes achetés par habitant en produits bio (excepté œufs et produits de boulangerie) démontrent également la baisse constatée, avec un total moyen de 18,9 kg/litre pour le Wallon et de 13,9 kg/litre pour le Belge, soit une diminution respective de 10,3% et 8,8%.

Le volume acheté en produits bio par le Wallon reste cependant toujours plus élevé que celui du Belge (35,8% supplémentaire).

Par catégorie alimentaire, il est constaté que seules la viande et la charcuterie ont augmenté cette année, avec en moyenne 1 kg de viande achetée (+10,5% par rapport à 2021) et 0,2 kg de charcuterie (+21,9%).

Toutes les autres catégories alimentaires sont en baisse ; le lait et les fromages (excluant fromage frais) sont celles dont l'impact est le plus conséquent (respectivement 1,7 litre et 0,4 kg, soit -22,1% chacun), suivi des œufs.

Figure 47 : Évolution des volumes achetés par habitant en produits bio (excepté œufs et pain), données pour les ménages Belges et Wallons, en kg/litre - Années 2016 à 2022

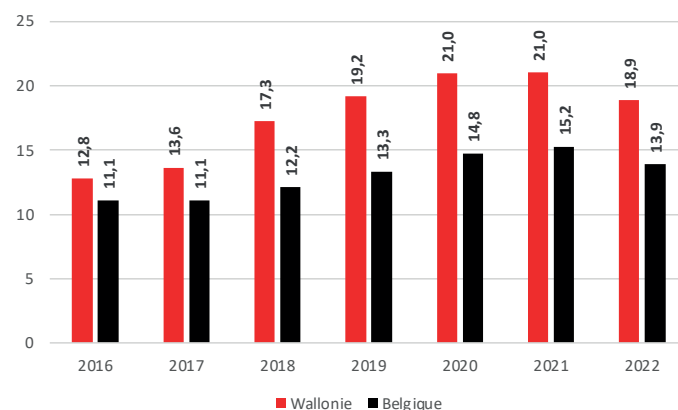
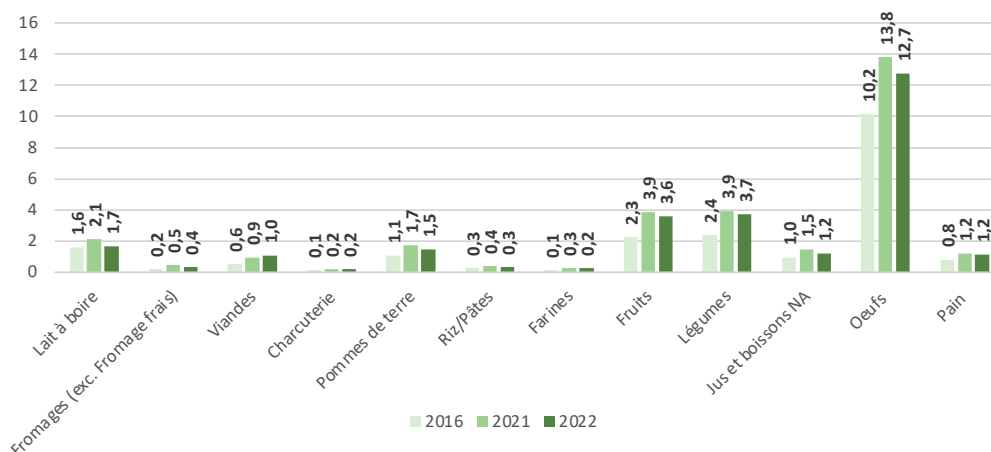


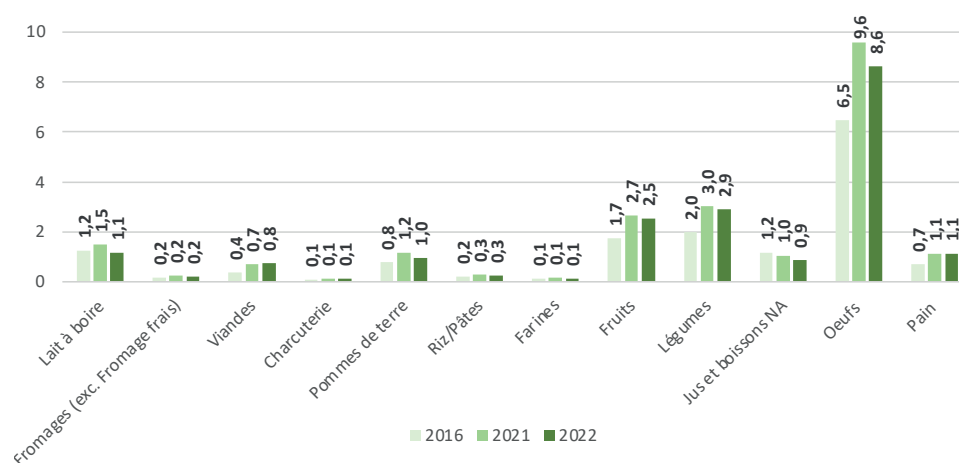
Figure 48 : Évolution des volumes achetés bio par Wallon par catégorie de produits, en kg/litre/pièces - Années 2016 – 2021 - 2022



Le constat est identique pour le Belge: ses achats, en volumes, en viande et charcuterie bio sont plus élevés qu'en 2021, représentant respectivement 0,8 kg (+5%) et 0,2 kg (+23,5%).

Par contre, les achats au sein des autres catégories alimentaires bio diminuent: le lait (1,1 litres, -23,6%), les pommes de terre (1 kg, -15,9%) et les œufs (8,6 pièces, -15,4%) étant les plus impactées.

Figure 49 : Évolution des volumes achetés bio par Wallon par catégorie de produits, en kg/litre/pièces - Années 2016 – 2021 - 2022



5. Le comportement d'achat et le profil des ménages wallons acheteur de produits alimentaires bio

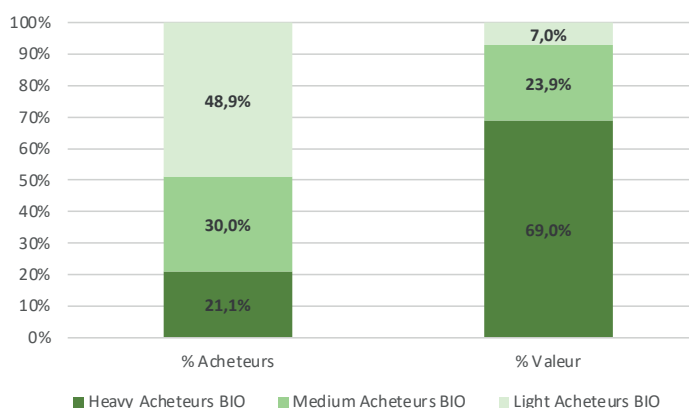
Cette section se concentre sur le comportement d'achat des ménages wallons et sur les différents profils d'acheteur de produits alimentaires bio. Le bureau d'étude GfK distingue trois types de profil :

- Les «heavy acheteurs bio», qui ont un profil intensif en matière d'achats de produits bio ;
- Les «medium acheteurs bio», qui ont un profil intermédiaire en matière d'achats de produits bio ;
- Les «light acheteurs bio», qui ont un profil faible en matière d'achats de produits bio

Ces profils d'acheteurs représentent respectivement 21,1%, 30% et 48,9% du total des ménages wallons achetant des produits bio en 2022. La part des «heavy acheteurs bio», comme celle des «medium acheteurs bio», est plus importante qu'en 2021, de respectivement +0,4 point et +1,3 points, ceci au détriment des «light acheteurs bio» (-1,7 points).

En valeur dépensée, les «heavy acheteurs bio» sont à l'origine de 69% des dépenses en produits bio en 2022, 23,9% pour les «medium acheteurs bio» et 7% pour les «light acheteurs bio». Par rapport à l'année précédente, cela représente une évolution respective de -2,8 points, + 2,7 points et +0,1 point

Figure 50: Répartition de dépenses en produits bio selon les profils d'acheteurs bio wallons (%) – Année 2022

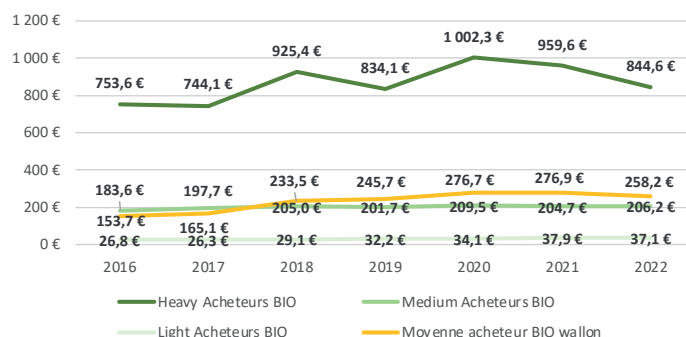


Malgré cette diminution, les «heavy acheteurs bio» représentent donc la majeure partie des dépenses en produits alimentaires bio. Annuellement, cela représente en moyenne, pour ce profil d'acheteur, 844,6€ en 2022, soit plus de trois fois le total dépensé par le ménage wallon «moyen», qui est de 258,2€.

Toutefois, la valeur moyenne dépensée en produits bio par le «heavy acheteur bio» a baissé de 12% par rapport à 2021, au même titre que le «light acheteur bio», mais de proportion moindre (-2,1%). À l'inverse, celle dépensée par le «medium acheteur bio» a légèrement augmenté (+0,7%). Ces évolutions expliquent la diminution pour le ménage wallon «moyen», qui passe de 276,9€ en 2021 à 258,2€ en 2022, soit une diminution de 6,8%.

En comparaison à la période pré-Covid (année 2019), les dépenses moyennes en produits bio pour les trois profils d'acheteurs restent plus élevées, même si l'écart se réduit cette année, en particulier pour les «heavy acheteurs bio».

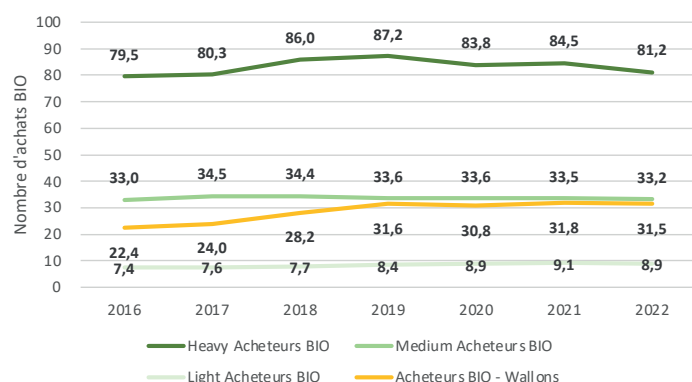
Figure 51 : Évolution de la valeur annuelle d'achats en produits bio par le ménage wallon, en euros – Années 2016 à 2022



Le constat dressé au niveau des dépenses est également observé pour la fréquence d'achat. Les trois profils de ménages acheteurs de produits bio ont acheté moins souvent des produits bio en 2022 : 81,2 fois en moyenne pour le «Heavy acheteur bio» (-4% par rapport à 2021), 33,2 pour le «medium acheteur bio» (-1%) et 8,9 fois pour le «light acheteur bio» (-2,1%). Au total du ménage wallon «moyen», cela s'élève en moyenne à 31,5 achats en produits bio au cours de l'année (-1%).

Pour le «heavy acheteur bio» et le «medium acheteur bio», ces chiffres sont plus faibles par rapport à la période pré-Covid. A contrario, le «light acheteur bio» est dans une proportion plus élevée, même si légèrement inférieure à l'année dernière.

Figure 52: Évolution de la fréquence annuelle d'achats bio par ménage wallon selon les profils d'acheteurs - Années 2016 à 2022



5.1 PROFIL DU «HEAVY ACHETEUR BIO»²³

Les «heavy acheteurs bio» sont des acheteurs réguliers de produits bio se rendant plus d'une fois et ½ par semaine dans un lieu de vente pour acheter bio (81,2 fois sur l'année en 2022). Le montant total dépensé par ce type d'acheteur en 2022 est de 844,6€, soit une moyenne de dépenses en produits alimentaires bio par achat qui s'élève à 10,4€ (soit une baisse de près d'un euro par achat par rapport à 2021). Les résultats présentés ci-dessus démontrent leur poids en matière de dépenses en produits bio en comparaison aux autres groupes d'acheteurs.

Sur base des informations relatives au panel de GfK, il ressort que les «heavy acheteurs bio» sont sur-représentés²⁴ dans l'ensemble des provinces wallonnes, à l'exception du Hainaut. En valeur dépensée, la part des dépenses des «heavy acheteurs bio» est proportionnellement plus élevée dans les provinces du Luxembourg et du Brabant wallon en comparaison à la part dépensées par l'ensemble des acheteurs bio dans ces provinces, à l'inverse du Hainaut et de Namur.

Au niveau de l'âge, les tranches d'âges des 65 ans et plus et des 40-49 ans sont sur-représentés chez et ont un poids en dépenses en produits bio plus important chez les «heavy acheteurs bio».

Concernant la classe sociale²⁵, la catégorie de classe sociale la plus élevée est sur-représentée chez les «heavy acheteurs bio» et possède une plus grande part en valeur dépensée en produits bio chez ce profil d'acheteur.

Enfin, l'analyse sur base de la période de vie dans laquelle se trouve le ménage wallon démontre que le «heavy acheteur bio» est sur-représenté au sein des ménages de 35-54 et de 54 ans et plus, tous deux sans enfants, et des couples avec enfant(s) dont le plus âgé a entre 6 et 12 ans. Sur base des dépenses, la proportion dépensée par ce profil d'acheteurs est plus importante que celle de l'ensemble des acheteurs bio dans les ménages de 54 ans et plus sans enfants, les ménages avec enfants de 6 à 12 ans et ceux avec des enfants âgés de 13 à 17 ans. La taille du ménage démontre quant à elle une sur-représentation des «heavy acheteurs bio» dans les ménages de 2 personnes et de 4 personnes chez les (même constat en termes de valeur dépensée).

5.2 PROFIL DU «MEDIUM ACHETEUR BIO»

Les «medium acheteurs bio» sont des acheteurs occasionnels en produits alimentaires bio, effectuant en moyenne 33,2 achats en produits bio en 2022 (soit à un peu plus d'un achat toutes les deux semaines). Le montant total dépensé en 2022 est de 206,2€, soit une moyenne des dépenses en produits bio qui s'élève à 6,2€ par achat (contre 6,1€ en 2021).

En analysant selon les provinces wallonnes, le constat est les «medium acheteurs bio» sont sur-représentés dans les provinces de Liège, du Luxembourg et du Brabant Wallon. Au niveau des dépenses, la proportion est plus élevée dans les provinces de Liège, de Namur et de Hainaut pour ce profil d'acheteurs, en comparaison à la proportion dépensée en produits bio par l'ensemble des acheteurs bio dans ces mêmes provinces.

Au niveau de l'âge, les «medium acheteurs bio» sont sur-représentés au sein des personnes âgées de plus de 50 ans, alors qu'en termes de valeur dépensée en produits bio, ce sont les catégories des moins de 30 ans et des 50-64 ans où ce profil d'acheteurs dépense proportionnellement plus que l'ensemble des acheteurs bio.

L'analyse de la place des «medium acheteurs bio» sur l'échelle sociale met en évidence une sur-représentation de ce profil d'acheteur au sein des classes sociales supérieure et moyenne inférieure. En revanche, la proportion des dépenses en bio des «medium acheteurs bio», en comparaison à l'ensemble des acheteurs bio, est proportionnellement plus élevée dans les classes moyenne inférieure et inférieure.

Chez ce profil d'acheteurs, une sur-représentation est constatée chez les célibataires de 54 ans, les ménages avec enfants de 5 ans ou moins ainsi que les ménages de 35-54 ans sans enfants et les ménages de plus de 54 ans sans enfants. Les dépenses des «medium acheteurs bio» sont également proportionnellement plus importantes, par rapport à la totalité des acheteurs bio (tous profils confondus), chez les célibataires de tout âge. Le même constat (toujours en termes de portion) est observé au sein des ménages avec un enfant de 5 ans ou moins et des ménages de 35-54 ans sans enfants.

L'analyse concernant la taille des ménages fait état d'une légère sur-représentation des «medium acheteurs bio» dans les ménages dont la taille est de 2, 3, 4 personnes ou plus. En valeur dépensée, la proportion est également plus élevée pour les ménages d'une personne (à savoir les célibataires) et les ménages de 3 personnes chez les «medium acheteurs bio» que pour l'ensemble des acheteurs bio.

²³ Les résultats présentés dans cette partie comparent le % d'acheteurs (indice acheteurs) et le % de dépenses (indice valeur) en produits bio chez les «heavy acheteurs bio», pour une catégorie (province, tranche d'âge, classe sociale, taille ménage et cycle de vie), par rapport à l'ensemble des acheteurs en produits bio wallons de la catégorie. Ceci dans le but de savoir si les «heavy acheteurs bio», pour une catégorie bien spécifique, sont sur ou sous-représentés et ont une part en dépenses en produits bio plus ou moins élevées par rapport à l'ensemble de la population wallonne de la catégorie analysée (même raisonnement pour la partie consacrée au «medium acheteur bio»).

²⁴ Le terme «sur-représentation» signifie ici la présence d'individus, d'un sous-groupe dans un groupe donnée, supérieure à la population moyenne étudiée. Ainsi, en prenant exemple sur le critère de la zone géographique, la sur-représentation des «heavy acheteurs bio» dans une province donnée signifie que la proportion de ce type d'acheteurs est plus importante par rapport à la proportion d'acheteurs bio (tous profils confondus) au sein de cette même province, d'où l'utilisation de ce terme. Il faut donc faire attention à ne pas interpréter une sur-représentation à une représentation majoritaire (profil d'acheteur représenté en majorité au sein d'un sous-groupe).

²⁵ Calculée en fonction du revenu disponible du ménage, du type de fonction et du niveau de formation de la personne du ménage dont le revenu est le plus élevé

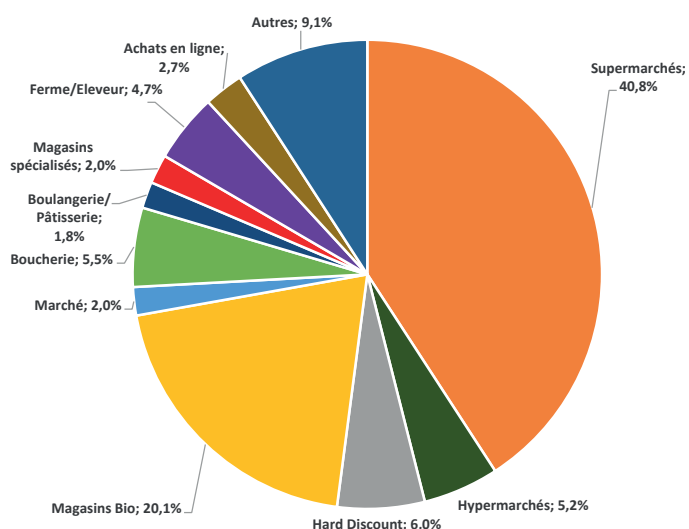
6. Les canaux de distribution des produits bio en wallonie

En 2022, le top 3 des canaux de vente au sein desquels les dépenses en produits alimentaires bio y sont les plus élevées reste inchangé par rapport à l'année précédente. Ainsi, les supermarchés représentent la part de marché la plus importante avec 40,8% du total des ventes en produits bio²⁶ (en valeur dépensée), suivis des magasins bio (20,1%) et de la catégorie «Autres²⁷» lieux de vente (9,1%). Le Hard Discount suit avec 6% des dépenses, puis les boucheries, qui constitue cette année le 5e lieu de vente en part de marché dépensée en produits alimentaires bio, avec 5,5%.

Toutefois, il est important de rester prudent quant à l'interprétation de la donnée spécifique à la boucherie. En effet, le nombre de boucherie certifiée bio reste encore relativement faible sur le territoire wallon. Le type de vente au sein de ces établissements (majoritairement en vrac, sans emballage et donc sans code barre) peut entraîner un biais du consommateur lors de l'encodage de son achat²⁸, du fait de la mauvaise interprétation du consommateur (croyant acheter un produit bio qui ne répond pas en réalité aux normes du secteur) et/ou d'une mauvaise information auprès du consommateur.

La méthodologie est cependant identique à l'ensemble des années. De ce fait, il n'est pas possible pour l'instant d'estimer la part que représente le biais d'une mauvaise perception du bio par le consommateur et l'augmentation (avéré ou non) de la consommation bio en boucherie.

Figure 53 : Répartition des dépenses des produits bio en Wallonie selon les canaux de distribution (%) – Année 2022



²⁶Cette catégorie comprend les enseignes Bio-Planet, Färm, Sequoia, Ekvirac, Biocap et autres magasins bio d'alimentation.

²⁷La catégorie «Autres» comprend notamment les magasins de proximité (Okay, Delhaize Proxy, Spar, etc.), les achats hors Belgique, les magasins Oxfam,...

²⁸Dans la pratique, le panel de GfK Belgium scanne le code barre de chaque produit acheté. Dans le cas où aucun code barre ne figure sur le produit, un encodage est fait directement par le consommateur du produit en question.

²⁹La catégorie «magasins spécialisés» comprend d'autres magasins spécialisés dans l'alimentation, tels que les poissonneries, les épiceries, les herboristeries...

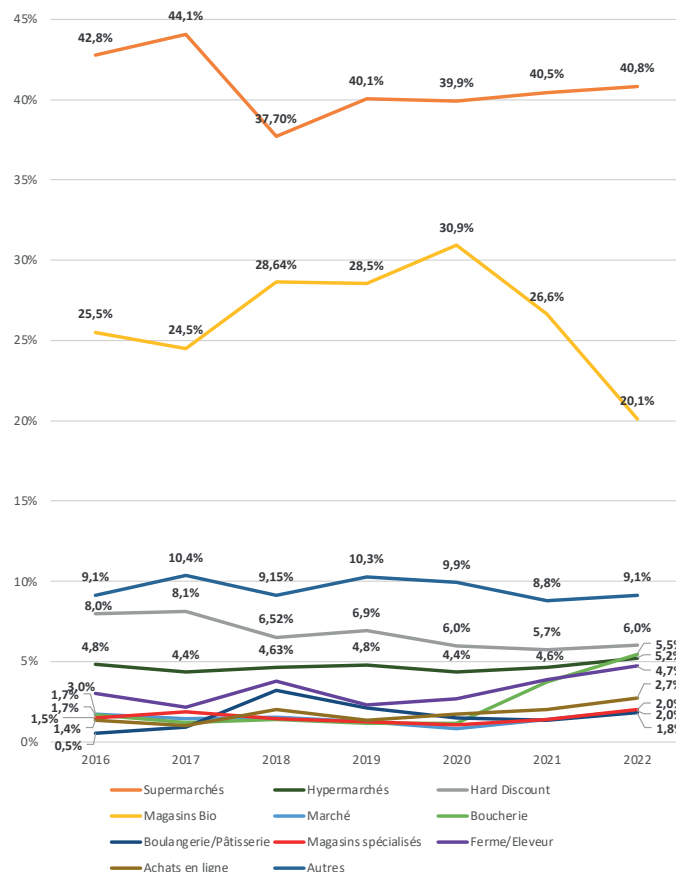
³⁰Grandes et Moyennes Surfaces, à savoir les supermarchés, les hypermarchés et le Hard Discount.

Le graphique qui suit représente l'évolution de la part des ventes totales. En comparaison à 2021, les magasins bio ont perdu des parts de marché au sein du secteur bio, avec une baisse de 6,5 points. Il s'agit du seul lieu de vente en diminution en 2022.

En effet, les autres canaux de distribution ont gagné des parts de marché (hausse comprise entre 0,3 et 0,8 point), et de manière plus marquée encore pour les bouchers (+1,7 points). Les tendances observées en 2021 se poursuivent donc en 2022 pour les magasins bio et les boucheries ainsi que pour d'autres lieux de vente tels que la vente à la ferme, les marchés, les magasins spécialisés²⁹ et les supermarchés, dans de plus faibles proportions.

A noter qu'en comparaison à 2016, la part de marché des bouchers au sein du secteur bio a triplé et celle des achats en ligne a doublé. Les GMS³⁰, qui représentaient cette année-là 55,6% de l'ensemble des dépenses au sein du secteur, ne s'élèvent plus qu'à 52,6% en 2022. Pour les magasins bio, la baisse de ces deux dernières années (-10,8 points) a été telle que la part de marché de ce canal de distribution au sein du secteur bio est la plus faible observée depuis 2016, date la plus ancienne dont nous disposons des données.

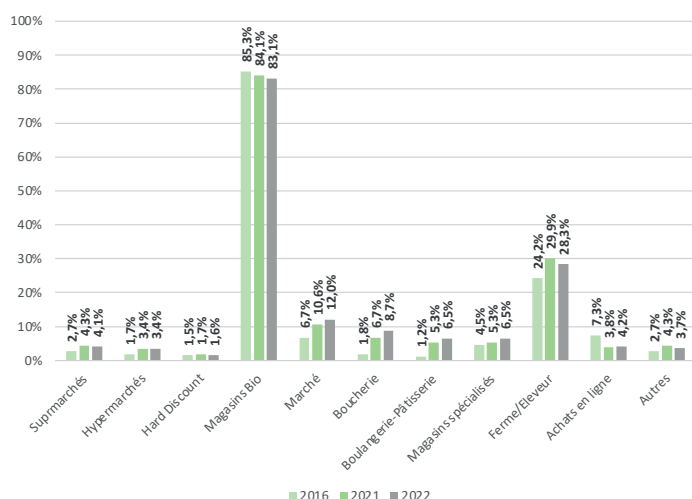
Figure 54 : Évolution de la répartition des dépenses des produits bio selon les canaux de distribution (%) – Années 2016 à 2022



En prenant en compte l'ensemble des dépenses alimentaires réalisées au sein de chaque lieu de vente, le bio représente 82,3% des parts de marché (en valeur dépensée) pour les magasins bio, 27,2% pour les fermes/éleveurs et 12,5% pour les marchés. La part de marché du bio est plus faible dans les GMS.

Par rapport à 2021, la part de marché que représente le bio au sein des GMS reste relativement stable, voire légèrement en baisse, là où pour d'autres canaux de distribution le bio est plus représenté qu'auparavant. À l'exception des fermes/éleveurs (-1,6 points), mais dont la part de marché que représente le bio reste plus élevée qu'en 2021, des magasins bio (-1 point) et de la catégorie «autres» canaux (-0,6 point).

Figure 55 : Part de marché du bio pour chaque canal de distribution (%) – Années 2016 - 2021 - 2022



7. Analyse du prix des produits bio en wallonie

Suite au conflit russo-ukrainien, cette année 2022 est marquée sous le signe d'une inflation record dépassant le seuil des 10% au cours de l'année et atteignant même 12,27% en octobre 2022 sur le territoire belge (Statbel, 2023).

Parmi les nombreuses conséquences que ce conflit entraîne, les prix pratiqués en magasins, quels qu'ils soient, sont également impactés. Et les prix des aliments bio ne font pas exception à la règle. Une analyse plus spécifique a été menée sur la différence de prix entre les produits alimentaires bio et non bio, au travers de l'indice prix moyen, qui calcule la différence entre le prix moyen bio et le prix moyen non bio, cette analyse est rendue possible.

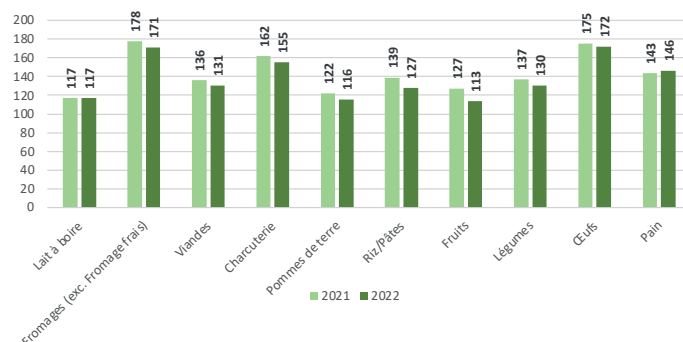
Le graphique 20 met en évidence les résultats obtenus. Plusieurs grandes catégories alimentaires ont été analysées, afin d'avoir une vision assez large des produits consommés par les Wallons. Plusieurs précautions d'usage doivent cependant être relevées.

En effet, si l'analyse comparative entre le prix bio et non bio se fait pour une même catégorie de produit, elle ne fait pas la distinction entre certaines caractéristiques propres aux différentes catégories en matière de marques, d'origine du produit ou encore la nature des produits (variétés multiples). L'objectif est ici de démontrer l'évolution des prix de manière générale auquel le consommateur wallon fait face, au travers de la prise en compte d'un panel de produits variés. Il ne s'agit pas d'un indicateur mesurant le coût de la vie.

Il ressort ainsi que, pour la totalité des catégories reprises, le bio est plus cher que le non bio. La catégorie des fruits est celle qui présente l'écart de prix entre le bio et le non bio le plus faible (13% en moyenne plus élevé pour le bio), suivi des pommes de terre (+16%) et du lait à boire (+17%). À l'inverse, les œufs et les fromages (exclus les fromages frais) sont les produits alimentaires dont la différence est la plus élevée (+72% et +71% pour le bio).

En comparant l'indice du prix moyen de l'année 2022 à celui de 2021, une diminution est constatée pour la majorité d'entre-elles, à l'exception du lait (+0,5%) et du pain (+2,1%). Pour les autres, l'écart de prix moyen entre le bio et le non bio s'est réduit en 2022. Dans l'ordre : les farines (-15,8%), les fruits (-10,6%), le riz/pâtes (-8,1%), les pommes de terre (-5%), les légumes (-4,6%), la viande (-4,2%), la charcuterie (-4,1%), les fromages (-3,7%), les œufs (-2%) et les jus et boissons non alcoolisées (-1,4%).

Figure 56 : Indice prix moyen³¹ en Wallonie par catégorie alimentaire bio – Années 2021-2022



De part ces analyses, plusieurs enseignements peuvent être relevés :

- Le panier bio est plus cher que le panier non bio, ce qui rejoint la perception qu'a le consommateur Belge francophone, estimant le bio que le panier moyen est en moyenne 29% plus cher (Apaq-WV, 2023);
- Les produits alimentaires bio ont augmenté du fait de la conjoncture actuelle. Toutefois, l'augmentation moins marquée que pour les produits alimentaires non bio fait que l'écart de prix entre les deux a diminué en 2022. La tendance observée en 2021, où une diminution de cet écart de prix était déjà observée au sein de plusieurs catégories alimentaires, se poursuit donc cette année et touche plus de catégories (Apaq-WV, 2023);

³¹L'indice prix moyen est égal à 100, cela signifie que le prix moyen bio et le prix moyen non bio sont équivalents.

8. Le Bio en Wallonie : constats et analyses

L'année 2022 ne peut cacher un fait certain : l'impact du conflit russo-ukrainien sur l'inflation au niveau national, en augmentation depuis plusieurs mois et toujours en cours actuellement (Stabel, 2023), mais également au niveau européen, où l'inflation a augmenté dans de nombreux pays, atteignant des taux supérieurs à 10% lors du 2^e semestre 2022 (FIBL, 2023, p. 263). La Wallonie ne fait pas exception, avec les conséquences néfastes que cela a entraîné sur le secteur alimentaire, et en particulier sur le secteur bio.

En effet, si les années 2020 et 2021, marquées par la crise sanitaire, avaient été bénéfiques pour le secteur bio en Wallonie, force est de constater que l'effet est ici inverse. Une étude de marché visant à analyser l'impact de la crise sur le secteur alimentaire, réalisée en mai 2022, démontrait déjà des signes avant-coureurs, puisque 35% des Belges francophones déclaraient accorder moins d'importance au fait qu'un aliment soit bio, contre 14% plus d'importance (Apaq-W - I, 2022). Ainsi, que cela soit en termes de dépenses (-5,8%) ou de volumes achetés (-10,6%), la Wallonie a vu une baisse générale au niveau de sa consommation en produits alimentaires bio. Le secteur conventionnel est également impacté, mais dans des proportions moindres. Par conséquent, la part de marché (en valeur dépensée) du bio en Wallonie a chuté, passant à 5% en 2022 alors qu'elle s'élevait à 5,4% l'année précédente, stoppant une croissance continue depuis 2016, date la plus ancienne pour laquelle des données sont disponibles. Au niveau de la Belgique, si le constat est identique, la baisse de la consommation bio est cependant moins marquée qu'en Wallonie.

Une différence majeure se marque entre les différentes catégories alimentaires. Là où une baisse en volumes achetés est observée pour la majorité d'entre-elles, et en particulier pour les produits laitiers (fromages et lait) et les féculents (pommes de terre, riz et pâtes), c'est tout le contraire pour la viande et la charcuterie, qui voient aussi bien leurs volumes et leurs dépenses en bio augmenter en 2022 (plus de 10% en dépenses et en volumes achetés pour les viandes, plus de 20% pour la charcuterie). Cette tendance à la hausse de la consommation de viande bio, débutée en 2019, n'a donc pas été marquée négativement par la crise sanitaire et le conflit russo-ukrainien, la croissance étant continue depuis lors.



Cependant, il faut rester prudent quant à l'ampleur de cette augmentation, comme expliqué précédemment quant aux données provenant de la vente en boucherie³², même si une augmentation de l'achat de viande bio est observé dans plusieurs lieux de vente, dont la GMS³³.

A l'inverse, la consommation de viande, bio et non bio compris, est en baisse depuis 2020, étant passée de 29,5kg en moyenne par Wallon en 2020 à 27,8kg en 2022.

Si plusieurs hypothèses peuvent être émises quant à cette hausse de la consommation de viande bio (en plus des éléments déjà relevés), telles que la qualité des produits, la santé ou encore le respect de l'environnement (Apaq-W, 2023), ces éléments concernent l'ensemble du secteur bio qui, comme relevé précédemment, est en baisse malgré les bienfaits que le consommateur lui attribue et ne sont pas spécifiques au secteur de la viande bio. Dès lors, une analyse plus approfondie doit être réalisée sur la spécificité du secteur viandeux³⁴.

Au sein des différents canaux de distribution, peu de changement à constater, si ce n'est un fait majeur : sur base de l'ensemble des dépenses réalisées en produits alimentaires bio, la part de marché des magasins bio connaît une baisse de l'ordre de 6,5 points. La diminution constatée en 2021 s'est donc poursuivie, et de manière plus marquée encore. A contrario, tous les autres lieux de vente ont vu leurs parts de marché respectives augmenter, en particulier pour les boucheries, avec les mesures de précaution qui s'imposent.

³²Cf point 6. « Les canaux de distribution des produits bio en Wallonie ».

³³Augmentation de 10,7% des volumes de viandes bio achetés en GMS (supermarchés, hypermarchés et Hard Discount) entre 2021 et 2022 en Wallonie, dont une grande majorité provient des supermarchés.

³⁴ Une étude de marché spécifique au secteur de la viande, à destination des consommateurs belges francophones, est prévue courant du 2^e semestre 2023 afin notamment d'évaluer les comportements d'achats de ces consommateurs, et notamment cet aspect lié à la consommation de viande bio.



Par ailleurs, depuis 2016, les GMS drainent moins de parts de marché au sein du secteur bio puisque, même si elles restent majoritaires avec 52,1% en 2022, elles perdent 3,5 points par rapport à 2016. A contrario, le circuit court³⁵, dont les lieux de vente seraient, par hypothèse, les marchés, les fermes/éleveurs, les boucheries, les boulangeries/pâtisseries, les magasins spécialisés et les magasins bio³⁶, est passé 33,9% à 36,1%, avec un pic à 38,4% observé en 2021. Ce mode de commercialisation en circuit court, à l'exception des magasins bio ces deux dernières années, prend donc une place croissante au sein du marché bio.

Cette tendance à une diminution de la consommation en produits alimentaires bio ainsi que pour l'ensemble du secteur alimentaire s'explique en majeure partie par l'importance que constitue le prix des aliments dans l'acte d'achat, du fait de la conjoncture actuelle.

L'étude de marché portant sur l'impact du conflit en Ukraine sur le secteur alimentaire démontrait la dimension grandissante que représente actuellement le prix des aliments auprès des consommateurs, où près de deux tiers des Belges francophones déclaraient que le facteur prix prenait plus d'importance, contre 5% l'inverse. Près de 9 Belges francophones sur 10 déclaraient d'ailleurs être prêts à comparer les prix des aliments. En outre, deux tiers des Belges francophones mentionnaient le fait d'accorder plus d'importance aux promotions et réductions (Apaq-W - I, 2022).

L'intérêt plus marqué du consommateur quant au prix des aliments s'est vérifiée dans les chiffres, celui-ci se tournant vers les produits les moins chers au sein d'une même catégorie (phénomène de Down Trading). En 2022, cela a entraîné au sein du secteur alimentaire (bio et non bio compris) une augmentation des parts de marché pour le Hard Discount, du fait que le consommateur se tourne notamment vers les marques de distributeurs, réputées moins chères, les achats en ligne et les achats frontaliers (GfK Belgium, 2022).

Pour ces derniers, les spécificités propres des pays frontaliers³⁷ par rapport à la Belgique, dont le coût de fonctionnement est plus important du fait de l'étroitesse du pays, de l'aspect linguistique (3 langues nationales) et du coût du travail plus important, sont des facteurs expliquant les différences de prix (RTBF, 2022), et qui se vérifie pour plusieurs d'entre eux, en particulier la France (Gondola - I, 2023).

Cette volonté, liée au pouvoir d'achat du consommateur, de se tourner vers des produits moins chers n'est pas bénéfique pour le secteur bio, dont le prix est en moyenne plus cher que celui des produits conventionnels et de ce fait, a pour conséquence une diminution de la consommation bio. Toutefois, les crises que nous venons de traverser n'ont pas été aussi néfastes sur le prix des produits bio comparé au conventionnel, puisque l'écart de prix moyen entre le bio et le non bio s'est réduit au cours des deux dernières années.

De plus, plusieurs éléments peuvent, à défaut de générer un élan d'optimisme, au moins permettre au secteur de se raccrocher à des signes plus positifs. En effet, la couverture du bio au sein de la population wallonne continue de croître, atteignant en 2022 un taux de 98,7% de consommateurs qui ont acheté au minimum une fois un produit bio au cours de l'année.

La sensibilisation au bio reste présente également au niveau européen, malgré la réduction des dépenses des consommateurs (FIBL, 2023). Notre baromètre sur le bio démontrait un intérêt stable avec la moitié des Belges qui sont intéressés par l'agriculture et les produits bio, intérêt qui atteint 59% auprès des Wallons (Apaq-W, 2023). Ces éléments démontrent que si la consommation bio est en baisse, elle n'est pas concomitante à un désintérêt du consommateur.

Toutefois, là où il ressortait de l'étude une augmentation de la part du bio dans les dépenses alimentaires (atteignant près d'un tiers des dépenses en termes de volume), basée sur le déclaratif des Belges francophones, il s'avère que dans la réalité, le contraire se produit (baisse de la part du bio) et que ce pourcentage du bio dans le panier alimentaire est surévalué par le consommateur (Apaq-W, 2023). Celui-ci attribue dès lors la qualité bio à des produits alimentaires qui en réalité ne sont pas des produits labellisés bio. Un point d'attention doit être porté sur cet écart entre la perception du consommateur et la réalité des produits vendus par les producteurs.

Aussi bien en informant le consommateur sur ce qu'est un produit bio, ses caractéristiques, les différents labels et les conditions qui président à l'attribution desdits labels, qu'en identifiant plus clairement la nature des produits vendus dans les différents lieux de vente. Par exemple, il est possible que le consommateur assimile a priori les produits en vrac à des produits bio (hypothèse notamment relevé dans le cas de la vente en boucherie). Il doit ainsi être mieux informé de la nature du produit qu'il achète: provient-il de l'agriculture biologique? Répond-il aux normes d'un label? Si oui, lequel, et selon quelles normes?

³⁵ Par circuit court, il est question par la Région wallonne d'un « mode de production et de commercialisation qui vise à rapprocher le producteur du consommateur, et ce, dans tous les secteurs. Il s'agit donc de réduire le nombre d'intermédiaires afin d'assurer un revenu équitable au producteur et renforcer les liens sociaux. » (Définition SPVV).

³⁶ La catégorisation du circuit court ici se fait selon le type de lieux de vente qui, dans la réalité, se rapprochent le plus de la définition du circuit court faite par le SPVV. Ce postulat a pour objectif de quantifier et d'observer l'évolution de la part de marché du circuit court, tout en connaissant les limites d'une telle interprétation (notamment le fait de ne pouvoir affirmer que la totalité des lieux de vente considérés comme circuit court respecte les caractéristiques propres à ce mode de commercialisation).

³⁷ À ce titre, la France concurrence le marché belge compte tenu de l'inflation sur les prix moins importante qu'en Belgique.

Malgré tout, la connaissance du consommateur des règles de l'agriculture biologique a augmenté entre 2020 et 2022, tant au niveau belge qu'en Belgique francophone (Wallonie et Bruxelles), puisque la proportion de personnes connaissant au moins un peu les règles de l'agriculture biologique passe respectivement de 62% à 64% et de 71% à 72%.

Par ailleurs, l'identification des produits bio s'améliore grâce à l'Eurofeuille et l'origine des produits est mieux mise en avant. De ce fait, si le travail réalisé sur le terrain doit effectivement se poursuivre, la tendance actuelle va dans le bon sens.

Et si le facteur prix ne doit pas être minimisé, d'autant plus dans le contexte actuel, d'autres facteurs doivent également être pris en compte, comme les mises en valeur des différents leviers à la consommation de produits bio relevés par les consommateurs qui les poussent à augmenter leur consommation bio, telles que la prise de conscience écologique, le fait de consommer de manière plus responsable ou encore les caractéristiques qu'il associe au bio: le fait que cela soit obtenu sans l'emploi de produits chimiques, issu d'un mode de production défini par un cahier des charges strict, que cela soit des produits frais, etc. (Apaq-W, 2023). Qu'en est-il de l'évolution future de la consommation bio?

Le baromètre bio relève que près de deux tiers des Wallons ainsi que deux tiers des Belges ont l'intention de consommer davantage de produits bio à l'avenir, même si ce taux est 4 points moins élevé que dans le précédent baromètre, datant de 2020 (Apaq-W, 2023).

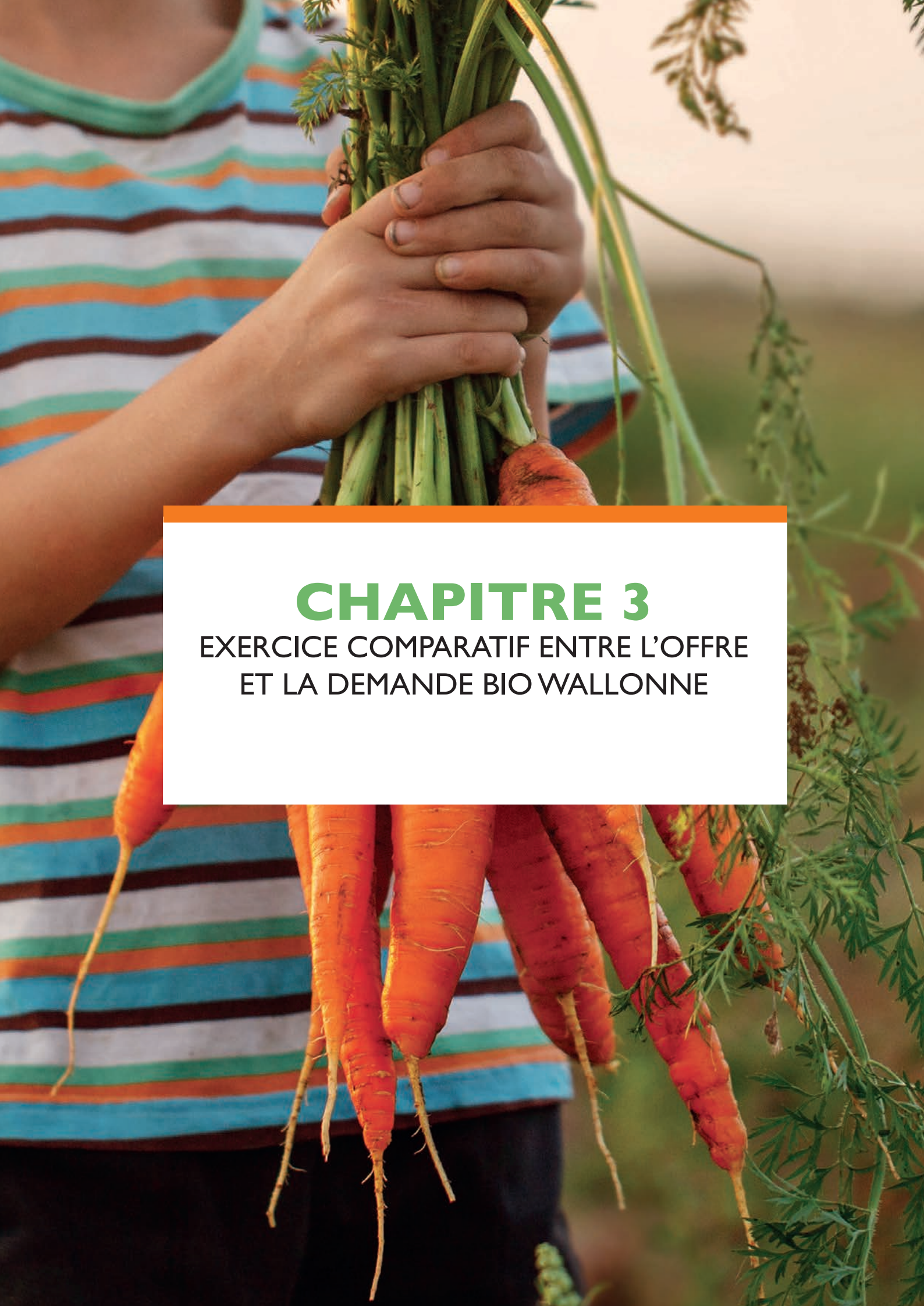
L'inflation, dont l'impact a été démontré sur le secteur bio, est également en diminution depuis fin de l'année 2022, atteignant un taux de 5,6% en avril 2023 (Statbel, 2023).

En s'attardant sur le prix des produits alimentaires, le mois d'avril 2023 constitue le premier mois depuis novembre 2021 où l'inflation des produits alimentaires est en baisse, passant de 17,02% à 16,64%.

S'il est évident que cette tendance doit se poursuivre, tout en demandant également un certain temps avant que cela se répercute sur le prix de vente auprès du consommateur (si cette répercussion s'opère réellement), celle-ci demeure encourageante pour le secteur alimentaire, et par définition pour le bio.

Il faudra analyser si le constat observé actuellement sur le secteur bio relève d'un impact conjoncturel, ou bien de facteurs endémiques, ce qui nécessitera alors une réflexion à plus grande échelle quant aux actions à mettre en œuvre afin de retrouver la dynamique positive de ces dernières années, en axant par exemple des actions visant à associer de manière plus nette le bio au plaisir, réflexion qui se pose sur le terrain (Gondola - 2, 2023) et qui n'apparaît pas prioritairement dans les études réalisées sur le secteur par l'Apaq-W, la consommation durable et l'écologie étant les raisons les plus citées à une consommation d'aliments bio (Apaq-W, 2023).

Des actions ciblées à chaque lieu de vente, en fonction de leurs caractéristiques propres (et des opportunités spécifiques à chacun d'entre eux), en faisant des ponts avec la thématique du local et de l'origine du produit, domaine porteur auprès des consommateurs (Apaq-W - 2, 2022), pourraient compléter cet ensemble d'actions à entreprendre.

A close-up photograph of a person's hands holding a large bunch of fresh carrots. The person is wearing a striped shirt with horizontal bands of blue, orange, and white. The carrots are bright orange with green leafy tops. The background is a soft-focus outdoor scene with green foliage and a warm, golden light, suggesting a sunset or sunrise. A white rectangular box with an orange border is centered over the image, containing the chapter title and subtitle.

CHAPITRE 3

EXERCICE COMPARATIF ENTRE L'OFFRE
ET LA DEMANDE BIO WALLONNE

Etant donné que nous disposons des volumes de consommation bio en Wallonie pour la première fois, un petit exercice de comparaison entre l'offre et la demande bio wallonne a été réalisé au niveau des pommes de terre, œufs et poulets. Pourquoi ces 3 produits ? Car nous disposons de volumes précis au niveau de la consommation.

Il est important de savoir que les résultats présentés ci-dessous seraient différents pour d'autres spéculations comme les légumes, les fruits et les céréales. La Wallonie est une importante productrice de volailles bio et de pommes de terre bio.

Ces données proviennent :

- Pour les données de consommation : GfK Belgium (panel représentatif des consommateurs wallons)
- Pour les données de production : SPW (récoltant la totalité des surfaces et animaux bio wallons) puis estimation du volume produit.

Figure 57 : Comparaison de la consommation bio wallonne (GfK) avec la production bio wallonne estimée (SPW) pour le poulet, les œufs et les pommes de terre bio en 2022

	CONSO. BIO WALLONNE	% CONSO. WALLONNE (EN VOLUME)	PRODUCTION WALLONNE	VENTE MARCHÉ DU FRAIS (%)	PRODUCTION POUR LE MARCHÉ DU FRAIS	AUTO-SUFFISANCE ACTUELLE ³⁸ (%)	AUTO-SUFFISANCE SI 1% CONSO. = 30% BIO
Poulet bio ³⁹ (Tonne)	1.212	4%	6.504	90%	5.854	483%	63%
Œufs bio frais (pièce)	46.079.900	17%	124.194.708	80%	99.355.766	216%	120%
Pommes de terre bio fraîches (Tonne)	5.028	8%	27964	47%	13.143	261%	66%

Pour ces trois spéculations, la Wallonie serait excédentaire au niveau de sa production. En effet, la comparaison de ces données démontre une production de poulets près de 5 fois plus importante que la demande des consommateurs finaux et une production d'œufs et de pommes de terre plus de 2 fois plus importante que la demande.

Ces excédants sont :

- vendus au secteur de la restauration (cantines et Horeca)
- vendus à Bruxelles, en Flandre ou à l'étranger (qui heureusement ont des% de SAU bio moindre qu'en Wallonie en ce qui concerne la Flandre, les Pays-Bas, la France et l'Allemagne)
- vendus en conventionnel
- offerts à l'aide alimentaire
- ne sont pas utilisés en alimentation humaine (biométhanisation, compost,...).

Pour extrapoler à l'horizon 2030 (où le gouvernement wallon a un objectif de 30% de la SAU en bio), une deuxième estimation a été réalisée concernant l'auto-suffisance wallonne si 30% de la consommation wallonne de chacun des trois produits était bio (en volume d'achat).

Hypothèses et données prises en compte pour les calculs :

-Poulet bio : 4.065.029 poulets vendus en 2022 par la filière avec une moyenne de 1,6kg par poulet (estimation du secteur). Estimation : 10% de la consommation de poulets bio est vendu sous forme de plats préparés, bocaux...

-Œufs bio : 383.317 poules bio en Wallonie qui pondent en moyenne 324 œufs par an (estimation du secteur). Estimation : 20% de la consommation d'œufs bio est vendu sous forme d'ovoproduit et dans des préparations variées.

Pommes de terre bio :

	NOMBRE DE PRODUCTEURS	SURFACES CERTIFIÉES BIO (HA)	RENDEMENT (T/HA)	VOLUME (T)	MARCHÉ DU FRAIS (%)	VOLUME MARCHÉ DU FRAIS (T)
>10 ha	26	437	40	17.496	37%	6.474
Entre 2,5 et 10 ha	53	284	30	8.506	55%	4.678
<2,5 ha	116	78	25	1.962	100%	1.962
Total	195	799	32	27.964	47%	13.114

En moyenne sur les 4 dernières années (2019-2022), 53% de variétés cultivées en bio sont destinés à la transformation et 47% au marché du frais (calcul de la FIWAP se basant sur les variétés emblavées).

³⁸ Si 100% des produits bio achetés par les wallons venaient de Wallonie (ce qui n'est pas le cas pour les pommes de terre, poulets et les œufs).

³⁹ Poulet bio entier et découpé.



CHAPITRE 4

LA PRODUCTION ET
CONSOMMATION BIO EN EUROPE
ET DANS L'UNION EUROPÉENNE EN 2021

Les chiffres de ce chapitre sur l'Europe font référence à l'année 2021. Soit une année en retard par rapport aux chiffres belges.

La production et la consommation bio toujours en croissance

En 2021, la surface et le marché bio ont poursuivi leur croissance en Europe. Pour la première fois, la surface bio a progressé légèrement plus rapidement que le marché bio en Europe. Le marché européen des aliments biologiques a atteint 54,5 milliards d'euros (+3,6%). La surface agricole bio en Europe a progressé d'un peu plus de 740 000 hectares (+4,3%).

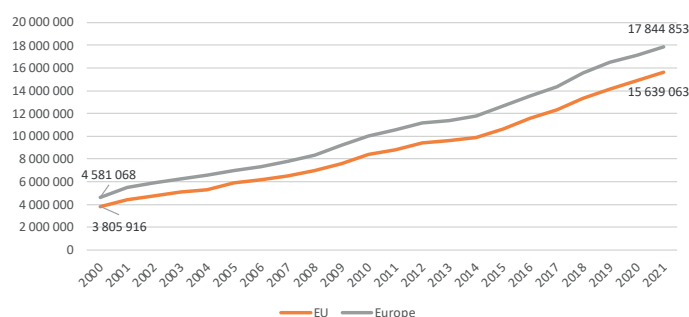
I. La production bio en Europe et dans l'Union Européenne⁴⁰

I.1 LA SURFACE AGRICOLE BIO

Dans l'Union Européenne, plus de **15,6 millions d'hectares** étaient en agriculture biologique en 2021, soit **5,2%** de plus qu'en 2020. Près de 770.000 hectares ont passé le cap du bio en 2021.

En Europe, la superficie cultivée en bio atteint **17,8 millions d'hectares** (+4,3%). On constate que l'augmentation de surface agricole bio en Europe est plus faible que l'augmentation à l'échelle de l'Union européenne. Cela s'explique par la forte diminution de la surface bio en Ukraine (-40.000hectares) et en Turquie (-55.000 hectares). En 10 ans, la surface agricole bio a augmenté de près de 70%.

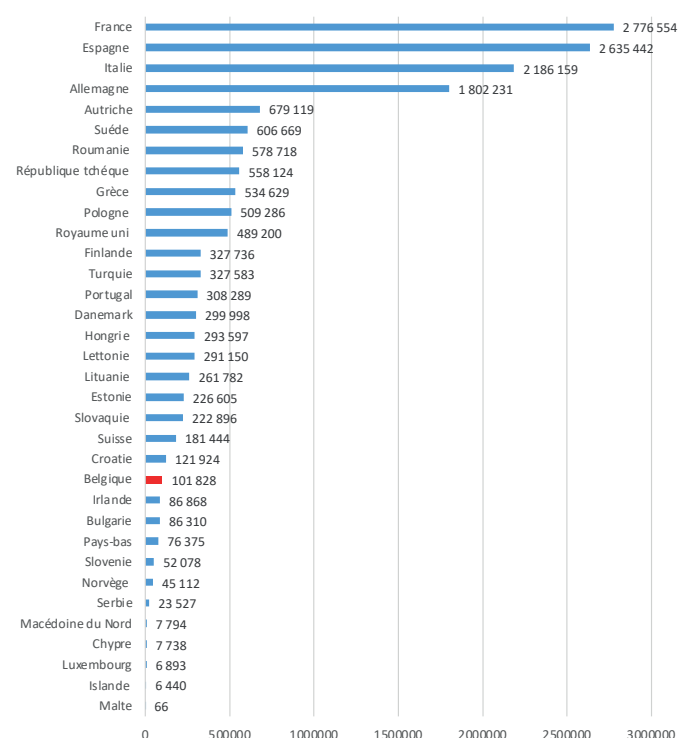
Figure 58: Evolution des superficies bio (ha) en Europe (FiBL, 2023)



I.2 LA SURFACE AGRICOLE BIO PAR PAYS

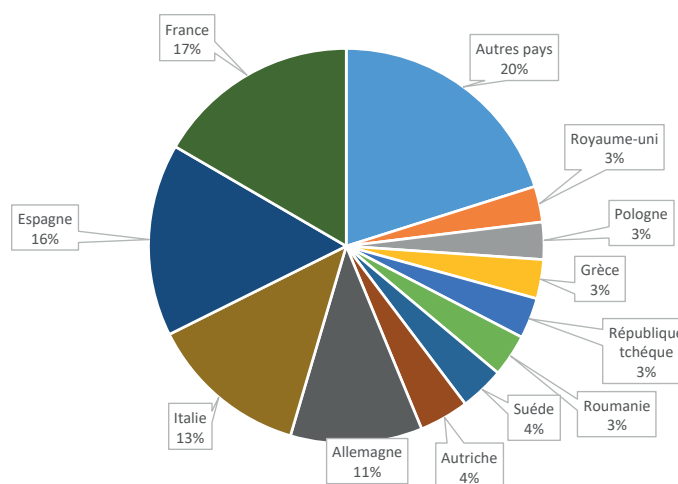
La France est, en 2021, le pays détenant la plus grande superficie agricole cultivée en bio avec plus de 2,7 millions d'hectares, soit un peu plus de 16% de la totalité des terres agricoles bio européennes. **L'Espagne** et **l'Italie** sont les 2 et 3èmes pays européens dépassant les 2 millions d'hectares bio en 2021. Avec **l'Allemagne** (1,8 millions ha), un peu plus de la moitié (56%) des terres bio européennes sont situées dans ces 4 pays. La **Belgique** avec ses 101.828 hectares arrive à la **23ème place (20ème de l'UE-27)**.

Figure 59: Superficie agricole bio par pays européen en hectare en 2021 (FiBL, 2023) (FiBL, 2022)



En 2021, les pays dont la superficie bio a le plus progressé sont la France (+227.900 ha) puis l'Espagne (+197.600 ha) puis la Roumanie (+109.800 ha).

Figure 60: Distribution des surfaces agricoles bio en Europe, en pourcentage en 2021 (FiBL, 2023)



⁴⁰Le présent chapitre reprend tantôt les données chiffrées pour l'Union européenne des 27 (sans le Royaume-Uni), tantôt les données pour l'Europe (EU-27 + Islande, Macédoine du Nord, Norvège, Serbie, Suisse, Turquie et Royaume-Uni).

1.3 LA PART DU BIO DANS LA SURFACE AGRICOLE UTILE TOTALE

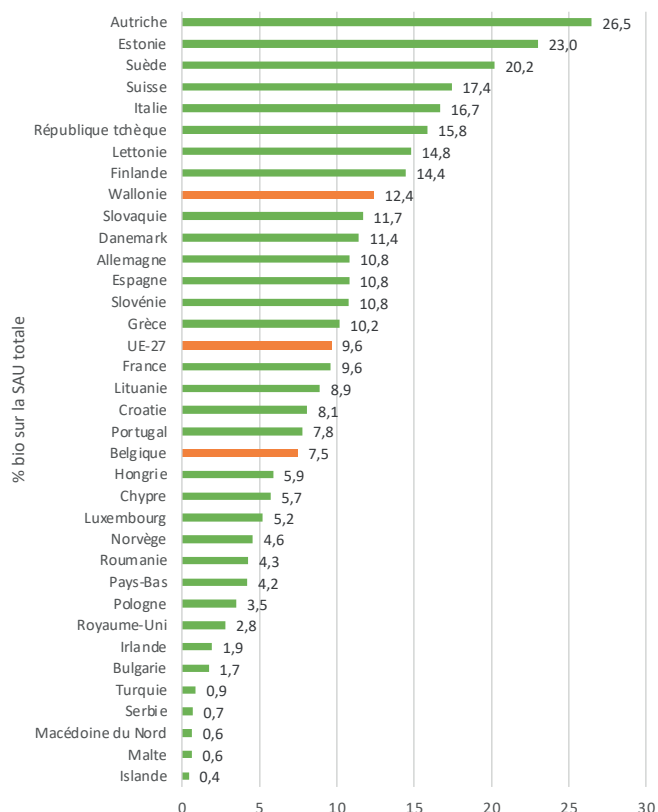
Regarder la part de SAU bio est intéressant pour les petits pays!

La part de la SAU est un chiffre très intéressant, particulièrement pour les petits pays comme la Belgique. En effet, cette donnée permet de se situer par rapport aux autres pays, en faisant fi de la taille de ceux-ci. Par exemple, la France, par ses grandes superficies agricoles, est le premier producteur bio européen. En revanche, au regard de la part de bio dans la SAU totale, le pays se retrouve en 15^{ème} position au sein de l'Europe, sous la moyenne de l'UE-27.

Dans l'Union européenne, l'agriculture biologique représente **9,6%** de la surface agricole utile. Les pays en tête depuis plusieurs années sont l'**Autriche** avec 26,5%, l'**Estonie** avec 23% et la **Suède** avec 20,2%. Au total, 3 pays dépassent les 20% de surface agricole en bio et 12 pays ont plus de 10% de leur SAU en bio (13 au sein de l'Europe).

La Belgique avec ses **7,45%** se retrouve en dessous de la moyenne de l'Union Européenne (Figure 61). Cependant, si on regarde uniquement la **Wallonie**, avec ses 12,4% en 2021, elle se situe largement au-dessus de la moyenne de l'UE.

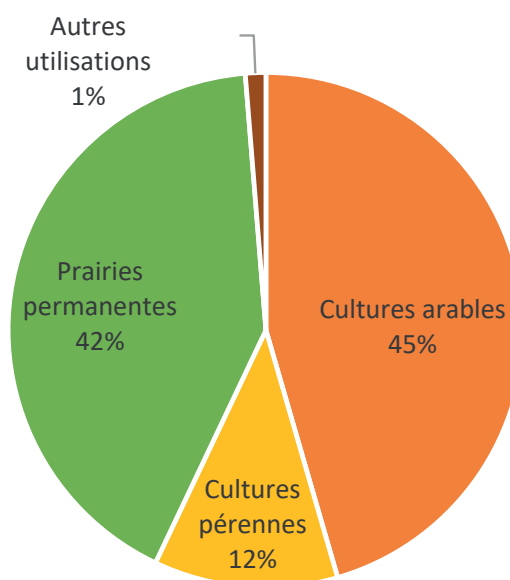
Figure 61 : Pourcentage bio sur la SAU totale par pays, Europe, 2021 (FiBL, 2023)



1.4 LA RÉPARTITION DES SURFACES AGRICOLES BIO EUROPÉENNES

Dans l'Union européenne, 45% des hectares bio sont des grandes cultures⁴¹, 42% sont des prairies permanentes et 12% des cultures pérennes⁴².

Figure 62 : Répartition des terres agricoles bio dans l'Union Européenne en 2020 (FiBL, 2023)



⁴¹Principalement des céréales, des légumes, des cultures fourragères, des protéagineux et des oléagineux.

⁴²Arbres fruitiers, oliveraies et vignobles

1.5 L'ÉLEVAGE BIO AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE

Au niveau de l'élevage au sein de l'Union européenne, la figure 63 ci-dessous présente le nombre d'animaux certifiés bio en 2020 et en 2021 dans l'Union européenne des 27 (donc sans le Royaume-Uni). La Pologne et la Slovaquie n'ayant renseigné aucun chiffre en production animale bio pour 2021 sur Eurostat, ceux-ci ont également été enlevés de 2020 afin d'avoir une estimation pertinente de l'évolution du nombre d'animaux certifiés.

Au niveau de l'élevage au sein de l'Union européenne, l'ensemble des filières animales progresse. Ce sont les filières ovine et caprine qui montrent une progression plus importante en 2021 : +11% pour les ovins bio et +9% pour les caprins bio.

En 2021, les principaux pays éleveurs de **bovins** étaient l'Allemagne et la France, avec chacun un peu plus de 18% du cheptel bovin bio de l'Union des 27 (sauf Pologne et Slovaquie). La Belgique est le 11^{ème} pays éleveur de bovins bio dans l'Union européenne. Le cheptel total bovins bio a progressé de +8% et celui uniquement des vaches laitières de +5% (avec près de 45.000 vaches laitières supplémentaires).

En 2021, les trois premiers pays producteurs de **porcs** bio étaient le Danemark (32%), la France et l'Allemagne qui représentent ensemble plus de 75% du cheptel bio de l'Union européenne. La Belgique est 8^{ème}.

Après une diminution du nombre d'ovins en 2019, la filière ovine continue sur sa lancée de 2020 et progresse de 10,9% en 2021. La Grèce reste le premier pays producteur d'ovins avec 35% du cheptel de l'UE-27 (sauf Pologne et Slovaquie). La France se situe en deuxième position. La Belgique est le 16^{ème} pays éleveur de moutons bio de l'UE. Concernant la **filière caprine**, la majorité du cheptel bio est située dans 4 pays : la Grèce, la France, l'Italie et l'Espagne. La Grèce représente, à elle toute seule, près de la moitié du cheptel bio de l'Union européenne. La Belgique est 8^{ème}.

A l'heure d'écrire ce rapport, les chiffres de 2021 concernant l'élevage de **volailles bio** (poulets de chair et poules pondeuses) n'avaient pas encore été publiés.

Figure 63 : Cheptel certifié bio (nombre de bêtes) dans l'Union Européenne (EU-27) (Eurostat 2023)

BÉTAIL CERTIFIÉ BIO DE L'UE	2020	2021	EVOLUTION 2020-2021	% CHEPTEL TOTAL EU (MOINS AUTRICHE)
Bovins viande et laitiers	4.520.583a	4.904.563a	+8,5%	5,59%
Dont vaches laitières	910.648a	955.329a	+5%	4,03%
Caprins	1.059.260a	1.156.625a	+9%	/
Ovins	4.497.935a	4.988.926a	+10,9%	/
Porcins	1.480.682a	1.559.527a	+5,3%	0,98%
Volailles	58.350.943	/	/	/

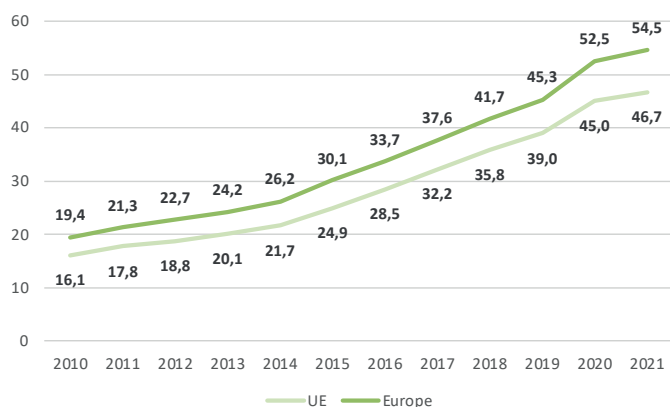
*Il manque les chiffres de la Pologne et de la Slovaquie

2. La consommation européenne

Les données de consommation qui sont à présent divulguées sont issues du rapport rédigé en 2023 par FIBL & IFOAM, intitulé «The world of agriculture – Statistics & emerging trends 2023».

En 2021, la consommation en produits bio totale s'élève à 54,5 milliards d'euros en Europe⁴³, dont 46,7 milliards d'euros uniquement dans les pays de l'Union européenne. Si la croissance en termes de dépenses est continue depuis 2010, elle est cependant moins prononcée que celle observée en 2020, marquée par la crise sanitaire Covid-19, étant de 3,6% en 2021 et 3,8% dans l'Union européenne

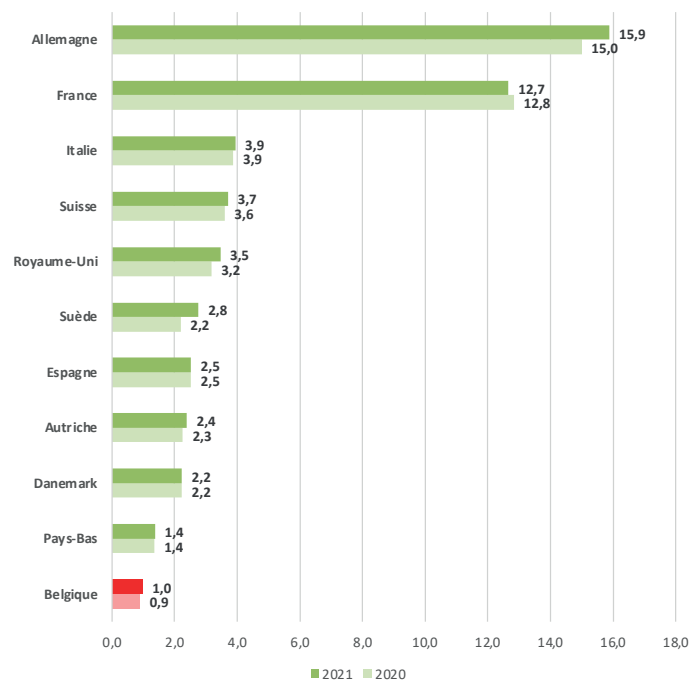
Figure 64: Évolution des dépenses (en milliards d'€) en produits bio en Europe et dans l'Union européenne (UE-27) – Années 2010 à 2021



En analysant ces dépenses par pays, l'Allemagne et la France sont de loin les deux premiers pays en valeur dépensée, avec respectivement 15,9 et 12,7 milliards d'euros. Par rapport à 2020, cela représente une augmentation de 5,9% pour l'Allemagne. A contrario, les dépenses en France ont baissé (-1,3%).

La Belgique, quant à elle, occupe la 11^e place européenne (Suisse incluse), avec un total de dépenses de 1 milliard d'euros, soit une croissance de 9,7% en comparaison à 2020, près de 3 fois supérieure à celle observée sur l'ensemble du territoire européen. Relevons également les fortes croissances en Suède (+26%) et au Royaume-Uni (+8,9%), atteignant respectivement des dépenses en produits bio de 2,8 et 3,5 milliards d'euros.

Figure 65: Total des dépenses (en milliards d'€) en produits bio pour les 11 premiers pays européens – Années 2020 et 2021

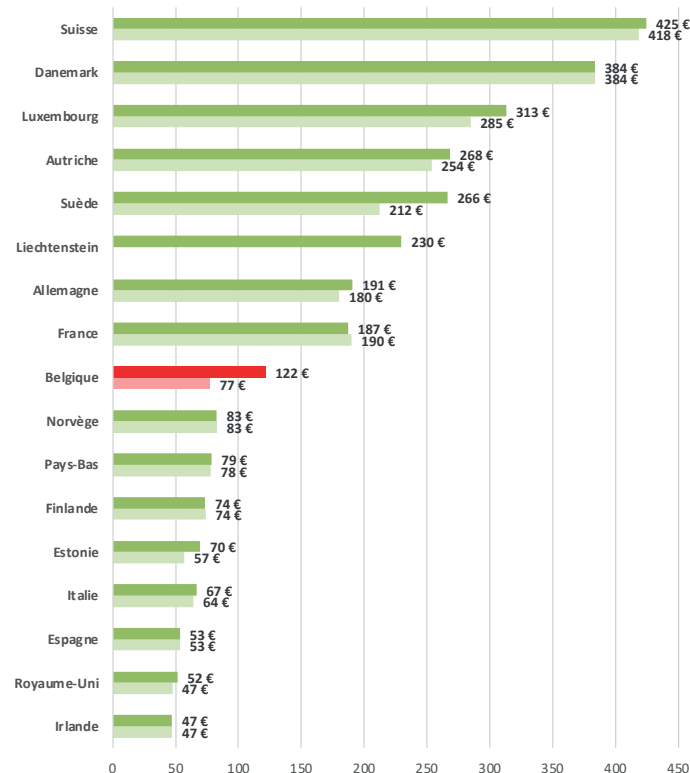


⁴³L'Europe comprend les pays suivants : l'Allemagne, la France, l'Italie, la Suisse, le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Autriche, le Danemark, la Suède, les Pays-Bas, la Belgique, la Norvège, la Finlande, la Pologne, la Tchéquie, l'Irlande, la Russie, le Luxembourg, la Croatie, la Grèce, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Slovaquie, la Turquie, la Roumanie, l'Ukraine, la Hongrie, la Bulgarie, le Liechtenstein, le Portugal et la Bosnie-Herzégovine

L'analyse des dépenses par habitant par pays révèle que le Suisse est l'européen qui dépense le plus en produits bio, avec 425€ en moyenne en 2021, en augmentation de 1,5% par rapport à l'année précédente. Le Danois (384€, stagnation par rapport à 2020) et le Luxembourgeois (313€, +10%) complètent le top 3.

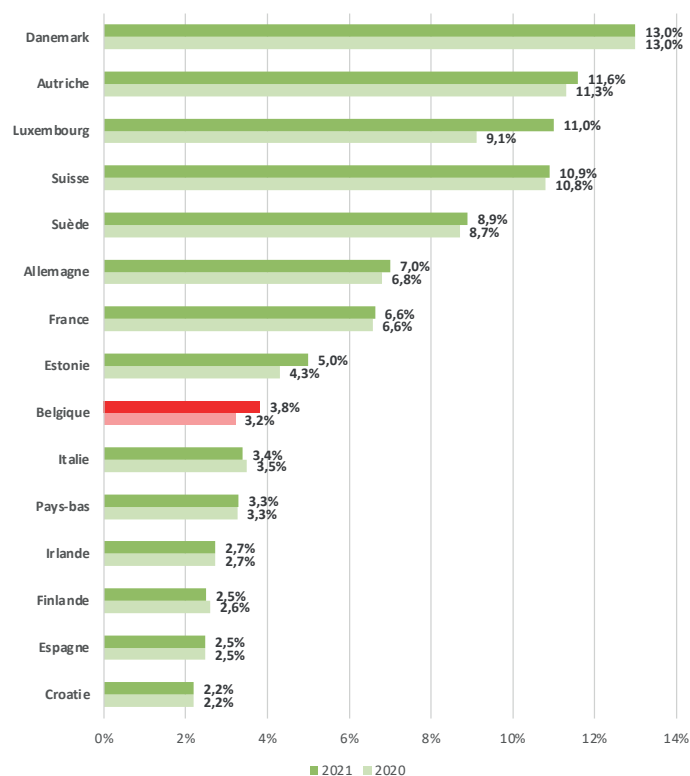
Les Allemands et les Français ne se situent qu'en 7e et 8e position, avec une moyenne de dépenses par habitant qui s'élève respectivement à 191€ (+5,9%) et 187€ (-1,6%). Le Belge est juste derrière, dépensant en moyenne 122€ en produits bio, une augmentation de 57,3% par rapport à 2020.

Figure 66 : Dépenses par habitant (en €) en produits bio par pays européen – Années 2020 et 2021



En termes de parts de marché (en valeur dépensée) du bio par pays, indicateur tenant compte du poids du marché bio à l'échelle nationale, il ressort que le Danemark reste le premier pays européen avec une part de marché qui s'élève à 13% en 2021 (identique à l'année précédente), suivi par l'Autriche (11,6%, +0,3 point) et le Luxembourg (11%, +1,9 points), qui dépasse la Suisse (10,9%, +0,1 point). L'Allemagne et la France, malgré leur statut de plus gros dépensiers européens (du fait de leur population respective plus importante), sont 6e et 7e au niveau européen en parts de marché bio, avec respectivement 7% (+0,2%) et 6,6% (identique à 2020). La Belgique, quant à elle, voit sa part de marché en bio augmenter de 0,6 point en 2021 pour atteindre 3,8%.

Figure 67 : Pays européens dont la part de marché (en valeur dépensée) bio dépasse les 2% - Années 2020 et 2021



A person wearing a hat and a plaid shirt is walking away from the camera through a field. In the background, there are irrigation systems with multiple nozzles spraying water. The scene is set during sunset or sunrise, with a warm, golden light. The sky is clear and the horizon is visible in the distance.

CHAPITRE 5

LA PRODUCTION ET
LA CONSOMMATION BIO
DANS LE MONDE EN 2021

I. La production mondiale⁴⁴

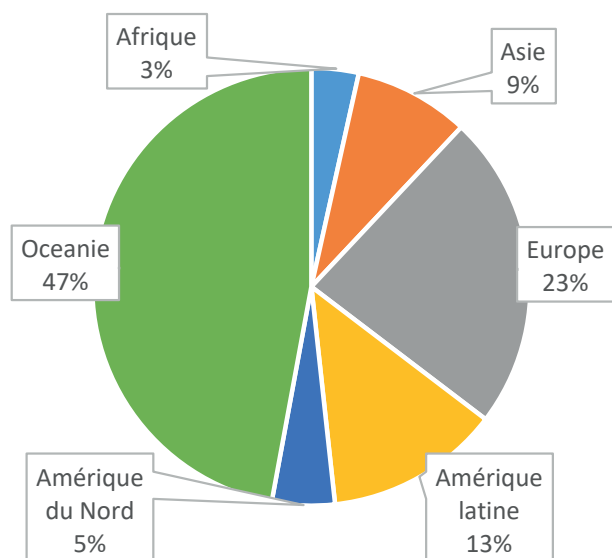
Les données de ce chapitre concernent **l'année 2021**. Soit une année de retard par rapport aux chiffres belges.

Au total, **76,4 millions d'hectares** étaient cultivés en bio dans le monde fin 2021 par 3,4 millions de producteurs, soit 1,5 millions d'hectares de plus qu'en 2020.

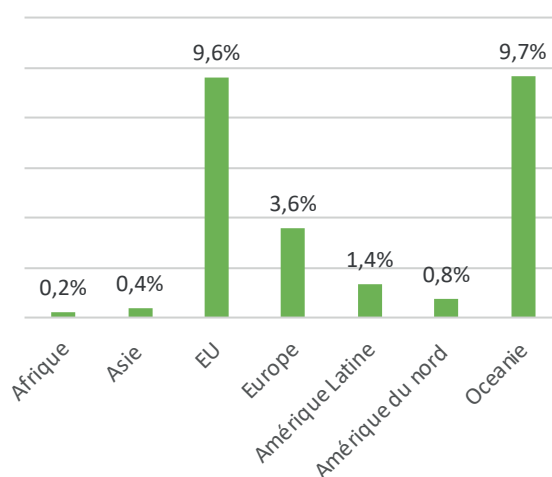
L'Océanie compte près de la moitié de la superficie bio mondiale avec 36 millions d'hectares (essentiellement des prairies permanentes). L'Europe compte pour plus d'1/5 de la superficie bio (23%). L'Amérique, l'Afrique et l'Asie se partagent les 29% restants.

Au niveau mondial, 1,6% des terres agricoles est ainsi cultivé en bio. La part du bio dans la surface agricole utile totale est la plus élevée en Océanie (9,7%) et au sein de l'Union européenne (9,6%). Le pourcentage bio est encore très faible (<0,4%) en Asie et en Afrique et relativement faible en Amérique du Nord et latine (0,8% et 1,4% en 2021). Nous parlons, bien évidemment, ici de l'agriculture biologique certifiée. Le Liechtenstein reste le pays qui a la plus grande part de bio par rapport à sa surface agricole avec 40,2% suivi des Iles Samoa (29%) et de l'Autriche (26,5%). A travers le monde, 20 pays dépassent les 10% de SAU en agriculture biologique dont 7 hors de l'Union européenne (Liechtenstein, Iles Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Uruguay, Suisse, Guyane Française et la Dominique)

Figure 68: Répartition des surfaces bio et la part de SAU bio dans le monde en 2021 (FiBL statistics, 2023)

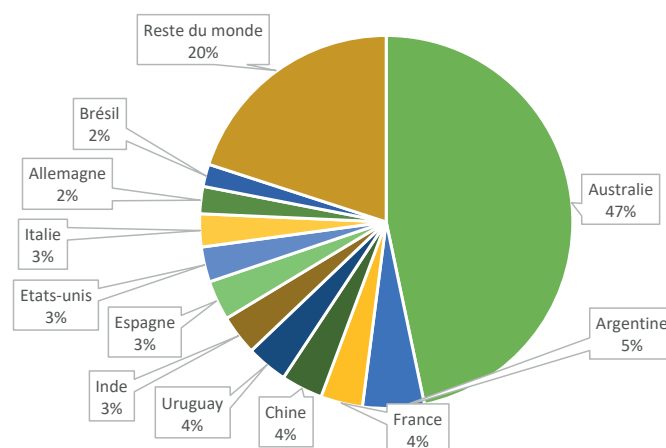


Part de SAU bio dans le monde



L'Australie possède la plus grande surface agricole biologique avec près de 35,7 millions d'hectares, suivie de l'Argentine (4,1 Mha) et de la France (2,8 Mha). Près de 78% des terres bio mondiales se trouvent dans seulement 10 pays dont 4 font partie de l'Union Européenne.

Figure 69: Répartition des surfaces bio mondiales par pays en 2021 (FiBL Statistics, 2023)



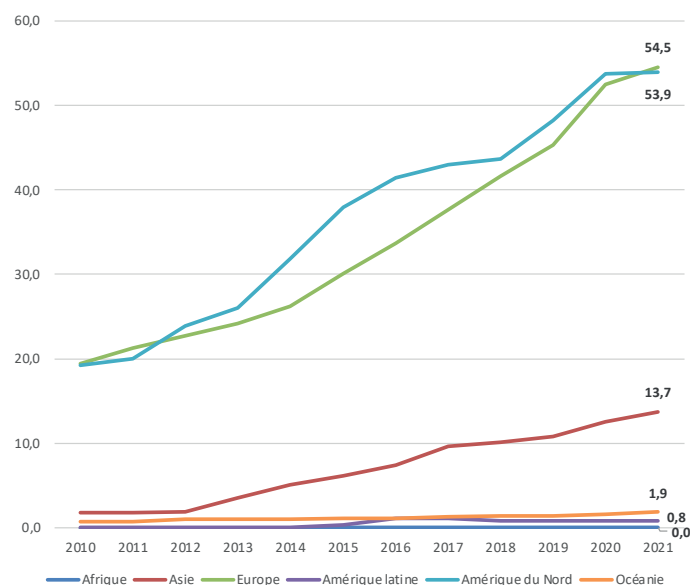
⁴⁴Source: FiBL Statistics (2023)

2. La consommation mondiale

Sur base des données du FIBL & IFOAM, les dépenses au sein du marché bio ont atteint 124,8 milliards d'euros en 2021, soit une augmentation de 3% par rapport à l'année précédente. Depuis 2010, l'évolution en termes de dépenses est croissante, ayant triplé durant ce laps de temps (+203%).

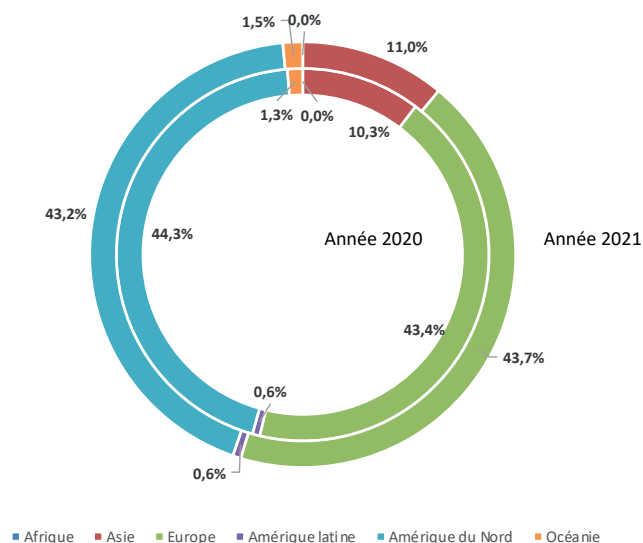
Toujours en 2021, il ressort notamment que l'Europe est devenue le premier continent en valeur dépensée en produits bio, avec 54,5 milliards d'euros, du fait d'une augmentation plus marquée (+3,8%) qu'en Amérique du Nord, dont la hausse en 2021 n'est que de 0,3%, pour un total de dépenses en produits bio qui s'élève à 53,9 milliards d'euros. L'Asie continue sa croissance des dépenses en produits bio (+9,6%), atteignant un total de 13,7 milliards d'euros. Notons que la plus forte croissance observée par continent est celle de l'Océanie (+17,1%), mais avec des dépenses totales loin des 3 continents précédemment mentionnés (1,9 milliard d'euros).

Figure 70 : Évolution du total des dépenses (en milliards d'€) en produits bio par continent – Années 2010 à 2021



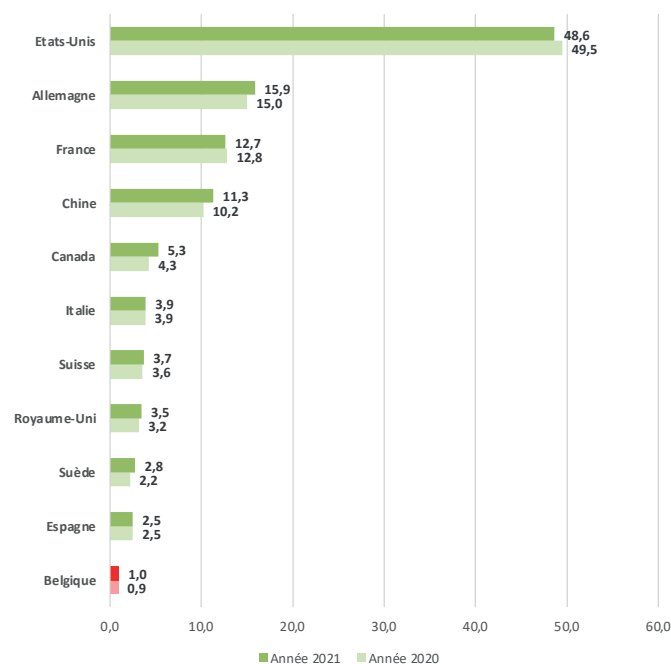
En analysant les parts de marché (en valeur dépensée) en produits bio, le constat est que l'Europe et l'Amérique du Nord regroupent 86,9% des dépenses mondiales. En comparaison avec 2020, il s'agit d'une baisse de -0,8%, alors que la plus forte hausse en part de marché est de l'œuvre de l'Asie (+0,7%).

Figure 71 : Répartition des dépenses (en%) en produits bio par continent – Années 2020 et 2021



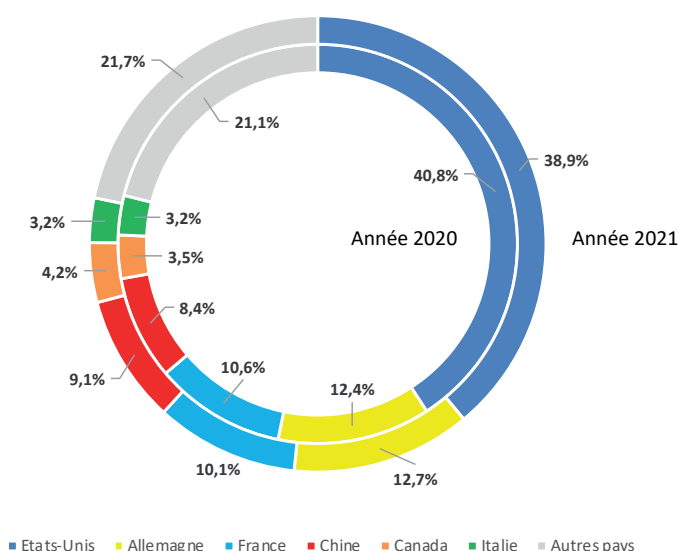
À l'échelle mondiale, les États-Unis restent de loin le leader du marché bio en valeur dépensée en 2021, avec près de 48,6 milliards d'euros. Toutefois, ces dépenses sont en baisse en comparaison avec 2020 (-1,7%). L'Allemagne et la France, premiers pays européens en dépenses en produits bio comme démontré précédemment dans le chapitre portant sur la consommation européenne, sont 2e et 3e à l'échelle mondiale, avec respectivement 15,9 et 12,7 milliards d'euros.

Figure 72 : Total des dépenses (en milliards d'€) en produits bio au sein des 10 premiers pays mondiaux (+ Belgique) Années 2020 et 2021



En parts de marché, les dépenses des États-Unis représentent 38,9% du marché mondial, soit une baisse de 1,9 points par rapport à 2020. Parmi les 5 autres pays suivants (ayant les dépenses les plus élevées en produits bio), seule la France a vu sa part de marché baisser (-0,5 point), à l'instar des États-Unis. Tous les autres ont, par contre, une part de marché (valeur dépensée) plus importante, à savoir l'Allemagne (+0,3 point), la Chine (+0,7 point), le Canada (+0,7 point), à l'exception de l'Italie dont la part de marché est restée stable.

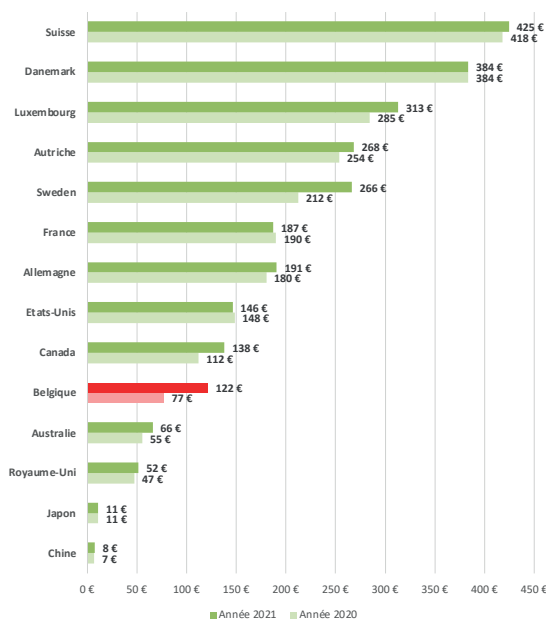
Figure 73 : Répartition des dépenses (en%) en produits bio par pays – Années 2020 et 2021



Au regard des dépenses par habitant, il est démontré que les pays européens sont, en général, plus dépensiers en produits bio que les pays d'autres continents. En effet, les États-Unis ne sont que 8e au niveau mondial, avec 146€ dépensés en moyenne (soit 2€ de moins que l'année précédente), en retrait par rapport à d'autres grands pays tels que l'Allemagne (191€, +11€) et la France (180€, -3€).

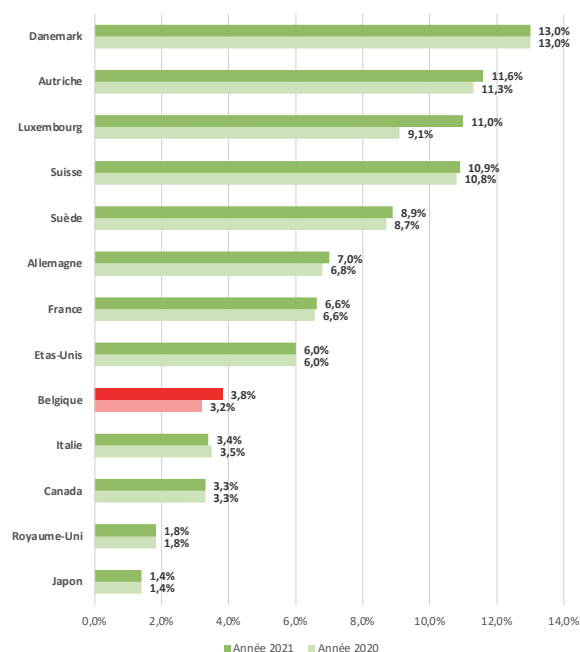
À l'inverse, l'Américain dépense plus que le Canadien (138€, +26€), l'Anglais (52€, +5€) et le Chinois (8€, +1€), même si la moyenne dépensée par ces 3 pays est en augmentation rapport à 2020, au contraire des États-Unis.

Figure 74 : Dépenses par habitant (en €) en produits bio par pays – Années 2020 et 2021



Au niveau de la part de marché du bio (en valeur dépensée), elle reste plus importante dans plusieurs pays européens⁴⁵. Les États-Unis gardent une part de marché stable par rapport à 2020 (6%), au même titre que le Canada (3,3%). La Belgique se situe entre ces deux pays, avec 3,8%.

Figure 75 : Part de marché (en valeur dépensée) bio - Années 2020-2021



⁴⁵Pas de données disponibles pour la Chine



RÉFÉRENCES & CONTACTS

Références production

- Eurostat (2023).
- FIBL & IFOAM (2023) - «The world of agriculture – Statistics & emerging trends 2022».
- FIBL Statistics (2023) – Data - <https://statistics.fibl.org/data.html>
- OPW, Données parcellaires bio (2023).
- Service Public de Wallonie - Direction de la Qualité et du Bien-être animal (2023).
- SPF Economie (2023). Statbel. Chiffres agricoles de 2022.

Références consommation

- Apaq-W - 1 – «L'influence de la hausse des coûts sur les habitudes de consommation des belges francophones» - <https://www.apaqw.be/fr/node/11294>, Mai 2022.
- Apaq-W - 2 – «Potentiel de vente de produits wallons dans chaque type de canal de vente» - <https://www.apaqw.be/fr/node/11336>, Août 2022.
- Apaq-W – «Baromètre de la consommation de produits bio» - <https://www.apaqw.be/fr/node/11318>, Mars 2023.
- FIBL Statistics – Data - <https://statistics.fibl.org/data.html> - 2023.
- GfK Belgium – «FMCG Trend Report» - Décembre 2022.
- Gondola - 1 – «Les achats à l'étranger sont-ils toujours moins chers?» - Mai 2023.
- Gondola - 2 – «Le bio n'est pas suffisamment associé au plaisir» - Mai 2023.
- StatBel – «Indice des prix à la consommation» - Avril 2023.
- FIBL & IFOAM - «The world of agriculture – Statistics & emerging trends 2023» - <https://www.fibl.org/fileadmin/documents/shop/1254-organic-world-2023.pdf>, 2023.
- RTBF – «Hausse des prix: pourquoi faire ses achats en France est de plus en plus intéressant?» - <https://www.rtbf.be/article/hausse-des-prix-pourquoi-faire-ses-achats-en-france-est-de-plus-en-plus-interessant-11059422>, Septembre 2022.

CONTACTS

Auteurs partie production:

Biowallonie
Wallonie: Ariane Beudelot
Europe/Monde: Bruno Craeye

Auteur partie consommation:

Apaq-W – Observatoire de la consommation
Julien Capozziello

Contact partie production:

Ariane Beudelot
0479/937.016
ariane.beudelot@biowallonie.be

Contacts partie consommation:

Julien Capozziello
081/33.17.18
j.capozziello@apaqw.be

Clément Manguette
081/84.89.41
c.manguette@apaqw.be



PLAN BIO 2030

